



## LOGEMENT ET VIE DE QUARTIER

# vie ouvrière

---

Revue fondée en 1951 et publiée en collaboration avec la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J.O.C.), le Mouvement des Travailleurs Chrétiens (M.T.C.) et le Centre de Pastorale en Milieu Ouvrier (C.P.M.O.).

---

**Directeur:** Paul-Émile Charland

**Conseil de direction:** Paul Ouellet, Dominique Trudel, Gilles Hébert, François Rocher, Jean-Pierre Aumont.

**Comité de rédaction:** Lucie Leboeuf (recherche), Denise Gauthier, Pierrette Boivin, Raymond Levac, André Beauregard, Jean-Paul St-Germain, Jean-Marc Lebeau, André Charbonneau, Jean Forest.

**Graphiste:** Claudette Rodrigue.

**Secrétariat:** Yolande Hébert-Azar.

---

**Abonnements:** périodicité, 8 numéros par année.

- abonnement individuel: \$12. par année
- abonnement de groupe: \$20. par année
- abonnement outre-mer: \$15. par année

**Distribution:** Diffusion Parallèle,  
1667 Amherst, Montréal H2L 3B5  
Téléphone: 521-0335

---

**Références:** Les articles de revue Vie Ouvrière sont répertoriés dans le Répertoire analytique d'articles de revue du Québec (RADAR), de la Bibliothèque nationale du Québec.

Dépôt légal à Ottawa et à la Bibliothèque nationale du Québec. ISSN 0384-1146

Imprimerie Notre-Dame Inc., Richelieu, Qué.

Courrier de deuxième classe, enregistrement n° 0220

---

1201 rue Visitation  
Montréal, Qué. H2L 3B5  
Téléphone: 524-3561



# vie ouvrière

Volume XXXI

Avril 1981

N° 153

## LOGEMENT ET VIE DE QUARTIER

Paul-Émile Charland: . . . . . Éditorial . . . . . 2

### 1. Le logement: valeur marchande ou bien essentiel

Marcel Sévigny, Denis Tremblay: . . . . .	Les programmes de rénovation résidentielle . . .	4
Marcel Sévigny, Denis Tremblay: . . . . .	Les programmes de construction résidentielle . .	6
Regroupement des locataires de Mercier: . . . . .	Les associations de locataires se regroupent . .	9
L'Association des locataires des Résidences Neuville: . . .	L'appétit d'Anjou-80 . . . . .	12
Marcel Sévigny, Denis Tremblay: . . . . .	Les coopératives d'habitation . . . . .	16
Sylvie Beauregard: . . . . .	Une coopérative d'habitation... et quoi encore?	18
Marie-France Fortin: . . . . .	Une maison où il fait bon vivre . . . . .	22
Marcel Sévigny, Denis Tremblay: . . . . .	Logi-rente pour personnes âgées . . . . .	25
Marcel Sévigny, Denis Tremblay: . . . . .	Le nouveau style d'intervention de l'État . . . . .	28

### 2. Contrôler nos quartiers

Robert Mayer: . . . . .	Les luttes pour sauver des logements, c'est plus qu'une question d'abri . . . . .	34
FRAPRU: . . . . .	Des quartiers où nous pourrions rester . . . . .	38
	Victoire au HLM de Berri-Lajeunesse . . . . .	41
Paul Ouellet: . . . . .	Limoilou-sud, un quartier à zoner . . . . .	42
Marc Labelle: . . . . .	La petite histoire de la rue St-Rédempteur (Hull)	46
Michel Nolin: . . . . .	Chambres à louer pour chambreur permanent .	48
Claude Watters: . . . . .	La maison du fier monde . . . . .	52

Jacques Tanguay: . . . . .	Les arrestations de Boucherville . . . . .	55
Paul-Yvon Blanchette: . . . . .	Quand des travailleurs rêvent d'une Église . . . . .	60
Vie Ouvrière: . . . . .	Nouvelles brèves . . . . .	64

## Bien essentiel ou valeur marchande ?

Paul-Émile Charland

---

En 1976, *Vie Ouvrière* publiait un dossier intitulé: «Le logement échappe aux travailleurs». Depuis ce temps, sous l'effet de la spéculation, la situation du logement ouvrier n'a fait que s'aggraver. Il y a eu sans doute des batailles qui se sont gagnées dans certains quartiers, des coopératives d'habitation qui se sont mises sur pied. Mais à côté de ces acquis, combien d'autres se sont détériorées, sans compter une hausse de loyer que personne ne peut contrôler!

Alors qu'il y a 10 ans on évaluait à 25% du revenu mensuel la part raisonnable attribuée au loyer, voici qu'elle s'élève sournoisement à 30, 40 et même 50% du revenu, avec la reconnaissance officielle des gouvernements. Dans un trop grand nombre de cas, des bénéficiaires de l'assistance sociale ont à verser jusqu'à 90% de leurs revenus pour l'alimentation et le logement.

Le débat que le présent dossier soulève, peut se résumer en cette question: «le logement est-il un bien essentiel, ou s'il doit continuer à être une valeur marchan-

de?». L'enjeu est de taille! Il touche à la conception même que l'on se fait de l'économie et de la société. Il ne fait aucun doute qu'un logement décent est un bien essentiel: il fait même partie des droits fondamentaux de la personne humaine. On ne saurait donc le laisser devenir une proie de la spéculation marchande.

Comment se surprendre, dès lors, de voir se mobiliser les locataires, non seulement dans une lutte défensive contre la hausse des loyers, mais également dans des luttes offensives pour bloquer la spéculation foncière. Sous le couvert d'une noble vision de lutte contre les taudis, les quartiers populaires sont vendus aux intérêts financiers qui les convoitent.

Car les gens des quartiers populaires tiennent à leur environnement: c'est le réseau de leur vie communautaire. Pour eux, la question du logement, c'est plus qu'une question d'abri.



# Le logement valeur marchande ou bien essentiel?


1.

dossier



Le gouvernement devra s'en prendre au droit de propriété absolu pour transformer le logement en un « bien essentiel », lui conférant ainsi une valeur d'usage.





# Les programmes de rénovation résidentielle

C'est à la fin des années 60 que sont apparus à Montréal et au Québec les programmes d'aide à la rénovation résidentielle sous la forme qu'on leur connaît actuellement: des subventions versées aux propriétaires. Montréal s'est également donné un outil pour contraindre les propriétaires réticents à rénover leurs bâtiments en mauvais état: l'application d'un code du logement. Dans les quartiers populaires, le Code de logement est appliqué systématiquement.

Depuis qu'elles sont apparues à Montréal, les subventions à la rénovation n'ont cessé de s'accroître. De 25% du montant des travaux, avec un maximum de 2,500\$ par logement qu'elles étaient au début, elles ont atteint le 50% en 1979-80 avec un maximum de 12,000\$ de subvention par logement, ce avec la participation des 3 niveaux de gouvernement.

Les premières subventions versées ont servi principalement à des rénovations mineures ou moyennes (moins de 7,000\$). Ce genre de rénovation, même s'il s'accompagnait d'une augmentation de loyer, est sans doute celui qui a profité le plus aux occupants des logements rénovés. Les augmentations de moins de 30% du loyer ont fait en sorte que les habitants ont pu demeurer dans leur logement une fois les rénovations terminées. En 1976, ce type de rénovation va perdre la vedette au profit de rénovations beaucoup plus importantes. Ce changement est encouragé par un accroissement substantiel des subventions. Mais, si les subventions augmentent, le coût des rénovations augmente aussi: l'idée de rénover a fait son chemin chez certains entrepreneurs; il s'est développé un mar-

**Marcel Sévigny et Denis Tremblay**

---

Service d'aménagement populaire de Montréal



ché et une industrie de la rénovation. À cette même époque, une étude évaluait à 75% le nombre d'occupants qui devaient quitter leur logement suite à une rénovation majeure (plus de 10,000\$ par logement) et que le taux d'augmentation des loyers qui en résultait était de 98%.

Aujourd'hui, plus que jamais dans les quartiers populaires, la tendance est aux rénovations majeures. Ce type de rénovation est devenu prioritaire à la Ville de Montréal et pour qu'une demande soit considérée, il faut que les logements soient devenus vacants. Par le biais de la Société Municipale d'Habitation de Montréal, la SOMHAM, la Ville de Montréal est devenue un des principaux agents de la rénovation résidentielle. Depuis qu'elle existe, la SOMHAM a rénové plusieurs centaines de logements, des maisons abandonnées des quartiers populaires. Les loyers qui en résultent sont élevés: entre 150\$ et 250\$ par mois.

Il n'existe pas de données d'enquête récentes sur la rénovation, concernant les augmentations de loyers et le départ des locataires. Ce qu'on constate toutefois, c'est que la tendance observée en 1976 s'est avérée exacte: des rénovations plus importantes, des subventions plus élevées, des coûts de rénovation plus élevés: donc des loyers trop chers pour les habitants des quartiers populaires.

## Logi-nove

Depuis un an maintenant, le gouvernement du Québec nous annonce la mise en application d'un nouveau programme de rénovation: Logi-nove. On n'en con-

naît encore que peu de chose, mais suffisamment toutefois pour savoir que les subventions maximales seront de 11,700\$ par logement, donc pas plus élevées que les subventions actuellement disponibles à Montréal. On sait également que le plafond des travaux reconnus sera de 13,000\$ par logement, ce qui est ridiculement bas quand on sait qu'une rénovation majeure aujourd'hui coûte facilement plus de 22,000\$ par logement, (la ville de Montréal reconnaît jusqu'à 24,000\$ par logement). On sait aussi que les augmentations de loyers qui en découleront seront beaucoup plus fortes que ce que laissent entendre les communiqués officiels du gouvernement: (quelques calculs rapides sur des cas concrets le démontrent facilement). Des difficultés d'application feront en sorte qu'il n'y aura aucune subvention disponible pour rénover un bâtiment vacant ou pour des taudis où les loyers auraient grimpé plus rapidement à cause d'une forte spéculation. Rien de disponible non plus pour des opérations de recyclage.

Il est prévu aussi dans le programme Logi-nove qu'il y aura une entente entre les locataires et le propriétaire sur les travaux et l'augmentation de loyer. Toutefois, les locataires ne pourront s'opposer à des travaux nécessaires ou essentiels en vertu du code d'habitabilité. Dans les quartiers qui nous concernent, où les logements demandent des travaux essentiels, les locataires n'auront guère le choix: subir les conditions du propriétaire sur l'augmentation du loyer ou encore déménager.



# Les programmes de construction résidentielle

Une des caractéristiques des quartiers populaires, c'est qu'on y retrouve une forte concentration d'Habitations à loyer modique (HLM). En effet, depuis les années 60 les Offices municipaux d'habitation ont été les principaux constructeurs de logements dans les quartiers populaires. Ces constructions étaient rendues possibles avec des programmes de financement et de subventions des 3 paliers de gouvernement.

Les occupants des HLM ont beaucoup critiqué, et à raison, la mauvaise administration des Offices municipaux, dénonçant les conditions d'occupation et de complète dépendance qui leur étaient faites. On a beaucoup dénoncé également le fait qu'avec ce genre de projet, le gouvernement créait de véritables ghettos.

En 1980, le gouvernement du Québec récupère à son profit les principales critiques pour justifier sa volonté d'arrêter le programme de construction de HLM: ce programme coûte trop cher. Malgré tous les problèmes rencontrés dans les HLM, il n'en demeure pas moins que ce type d'habitation est la seule formule qui permette d'obtenir un bon logement pour les ménages à très faible revenu. L'Association provinciale des locataires de HLM et de nombreux organismes luttant pour le droit au logement, revendiquent le maintien du programme de construction des HLM.

Marcel Sévigny et Denis Tremblay

---

Service d'aménagement populaire de Montréal



Bien qu'on ne construise plus de HLM, on construit beaucoup dans certains quartiers populaires. C'est encore la Ville de Montréal, avec sa Société Municipale d'Habitation, qui met en chantier de nombreux logements neufs. La SOMHAM utilise un financement de source privée contrairement aux offices municipaux qui profitaient d'un financement gouvernemental. Bien que subventionnés en grande partie par le gouvernement fédéral, avec un programme d'abaissement du taux d'intérêt (le gouvernement paie aux institutions financières la différence entre le taux d'intérêt du marché et 2%), les loyers de ces nouveaux logements varient entre 300\$ et 400\$ par mois.

La Ville de Montréal tient ses promesses; on pouvait lire dans *Le Devoir* du 28 février 1976: «Les autorités de la Ville de Montréal demanderont au gouvernement du Québec de pouvoir créer une société d'habitation sans but lucratif destinée à venir en aide aux citoyens de Montréal qui peuvent se permettre des logements à loyers modérés: cols bleus, cols blancs, classe moyenne, ouvriers spécialisés, salariés moyens.»

Dans les quartiers où la SOMHAM construit ses logements, il n'y a que peu de ce genre de clientèle. Cette nouvelle population devra donc venir d'ailleurs.

ON ASSASSINE  
LE LOGEMENT SOCIAL

HAUSSE  
DES  
LOYERS



HAUSSE  
DES  
CHARGES



CONFÉDÉRATION SYNDICALE  
DU CADRE DE VIE

2, rue Claude Bernard - LILLE

Le capital se ré-organise partout: mêmes stratégies chez tous les capitalistes. Alors qu'à Montréal seulement, 23,000 personnes sont inscrites sur les listes d'attente pour un HLM, le gouvernement du Québec et l'Office d'habitation de Montréal remettent en question la construction de HLM, jugée trop coûteuse. On se souviendra du coût du stade...



# Offensive "anti-hausses" des loyers

diffuser de

Québec, Le Soleil, mercredi 11 février 1981

RE  
Le Devoir, mercredi 11 février 1981

question des HLM à  
Montréal.

Les campagnes "anti-hausses" ont déjà

Le rapport 1

40 pour 100

centres ur-

pulaires et syndicales.  
notamment les C-

ne campagne provinciale s'organise  
contre la hausse des loyers

OFFENSIVE  
LA HAUSSE  
DES LOYERS

André MONAST

Le groupe de citoyens de la région de  
lancé, hier matin, une campagne d'in-  
pour protester aux locataires de  
ont atteint 25% à 30% en 1981.

moins de  
ans et les locataires demeu-  
rant dans des logements de  
moins de trois "chambres"  
sont loués sont exclus du  
système de

## Large mouvement de locataires en guerre contre les hausses de loyer

Chaque année  
de loyers chaque fois plus  
locataires à faible revenu. Les  
ont donc relancé leur campagne annuelle  
hausse. Nous reproduisons les motifs invoqués  
ces groupes de même que leurs nouvelles re-  
vendications pour les locataires et chambreurs.

## Loyers: halte au bal annuel des hausses

DOSSIERS

11 février 1981

par le Comité contre  
les hausses de loyer

Si l'on tient compte des hausses ver-  
tigineuses du coût de la vie, depuis ces  
dernières années (hausse de loyer,  
nourriture, vêtement, huile à chauffage,  
qualité de leurs logements  
sont inadéquats. En effet, ces pro-  
grammes cautionnent leur départ parce  
que les hausses de loyers sont in-  
abordable suite aux travaux de ré-

Tous les prétextes  
sont bons

Entre 1972 et 1976 les compagnies  
ont réalisé 40 pour 100 de profit dans le  
domaine de la construction.

S'organiser  
une nécessité

Parce que nous ne croyons pas  
que déménager pour sauver une hausse  
de loyer c'est une solution à nos pro-

## Mouvement provincial de locataires contre la hausse des loyers



# Les associations de LOCATAIRES se regroupent

## Le Regroupement des locataires de Mercier

Face aux hausses abusives de loyers, aux évictions, aux rénovations qui chassent les locataires de leurs quartiers, et aussi face au peu d'action de l'État devant les problèmes de logement que vivent les travailleurs à faibles revenus, chômeurs, personnes âgées ou assistés sociaux, ceux-ci doivent compter davantage sur leur solidarité et leurs organisations de défense. Les locataires voient à chaque année leurs revenus grugés par des augmentations souvent injustifiées et qui ne tiennent pas compte de leurs capacités de payer.

C'est pour faire face à cette situation que se formait en 1978 une coalition de groupes-logement sur la base d'une revendication principale, soit obtenir de l'État le gel des loyers. Cette revendication se voulait une mesure d'urgence pour faire face à la crise économique qui

atteignait durement les plus exploités.

En septembre '80, suite à une demande de son assemblée générale, le Regroupement pour le gel des loyers change son nom pour celui de Regroupement des comités-logement et associations de locataires. Le Regroupement compte toujours 7 associations membres (dont une à Québec). Il devenait nécessaire autant pour nos contacts avec des locataires, qu'avec d'autres groupes, de démontrer que nous luttons sur tous les fronts concernant l'amélioration des conditions de logement des plus exploités. Certains comités-logement auraient voulu que l'on conserve le gel des loyers comme revendication principale. Pour nous, du local Mercier, cette mesure aurait été souhaitable, mais peu de moyens pouvaient permettre de l'atteindre à court terme. De ce point de vue, la



revendication était peu mobilisatrice et ne permettait pas de faire avancer la lutte sur le front du logement.

Le Regroupement auquel nous faisons toujours partie, lutte donc essentiellement contre les augmentations de loyer, les feux et les coupures de services, pour des rénovations sans augmentation et la démolition des maisons barricadées non rénovables.

La lutte pour l'amélioration des conditions de logement passe par l'information et la formation, la mobilisation et l'organisation des locataires dans des luttes pour le respect de leurs droits. Nous tentons autant que possible de briser l'isolement des locataires face à leurs problèmes.

### **Campagne contre les augmentations de loyer**

Les attaques répétées de certains propriétaires nous obligent à nous organiser pour défendre nos droits. Cette stratégie défensive nous place cependant à la remorque des attaques faites à nos droits comme locataires. C'est pour contrer cette situation que des campagnes sont organisées pour améliorer nos conditions de logement.

Ainsi, cette année, dès le début février, était lancée une campagne contre les augmentations de loyer, qui a pour principal objectif de regrouper les locataires autour d'actions concrètes qui vont être organi-

sées dans leurs différents quartiers ou villes. Nous devons faire comprendre à l'État québécois et aux propriétaires qu'une majorité de locataires ne sont plus capables de payer de nouvelles hausses et qu'ils sont prêts à lutter pour que cela cesse.

Cette campagne, comme les autres qui suivront, sur d'autres thèmes tout aussi importants pour les locataires (la lutte contre les feux et les maisons abandonnées, la lutte contre les évictions) sera préparée en collaboration avec d'autres groupes-logement comme le FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain) ou d'autres groupes populaires ou syndicaux qui seront invités à faire connaître leur point de vue sur les problèmes liés au logement. La présente campagne contre les augmentations de loyer se veut donc aussi un moyen de se solidariser entre groupes luttant sur les fronts des conditions de vie et de travail. Nous devons chercher appui dans nos luttes et soutenir les autres luttes que mènent syndicats et groupes populaires.

### **Le travail en quartier**

Ces campagnes ne sont pas le début de la lutte pour l'amélioration des conditions de logement. Des acquis en terme d'éducation et mobilisation sont à signaler. Ainsi, au Regroupement des locataires de Mercier, des rencontres de formation sont organisées afin de savoir qui nous sommes, les locataires; voir nos recours face à la loi et développer





# Les souris et les insectes les seuls qu'on ne dérange pas

L'Association des locataires des Résidences Neuville

---

---

**Anjou 80**, un organisme sans but lucratif créé en janvier 80, acquérait en novembre dernier un complexe de 9 immeubles d'habitation (contenant 540 logements) situé entre les rues Jarry et le boulevard Métropolitain, Neuville et Champ-d'Eau à ville d'Anjou, des mains de la S.C.H.L. à un prix avantageux.

## Ce qu'est Anjou 80

Une société municipale d'habitation créée par la Ville d'Anjou suite à

l'adoption de la loi 275, un bill privé qui confère à cette société des pouvoirs immenses sur la restructuration de ville d'Anjou: pouvoir de démolir, de construire, d'acheter, de rénover avec un budget de 50 millions annuellement.

Sur le conseil d'administration d'**Anjou 80**, on retrouve bon nombre de conseillers municipaux, le maire d'Anjou en tête qui en est le Président, des industriels de ville d'Anjou, etc.

---





### Les problèmes des locataires

Le 7 novembre dernier, en même temps que prenait fin le contrat des concierges, **Anjou 80** informait les locataires qu'il allait organiser des séances d'information par petits groupes pour nous faire part de ses projets en tant que nouveau locateur.

À la mi-novembre, chaque locataire recevait une lettre contenant une série de règlements nouveaux: interdiction de garder des animaux domestiques, ordre de débrancher nos laveuses et sècheuses personnelles, installées à nos frais avec la permission de l'ancien propriétaire etc... Nous avons répondu à cette lettre par une pétition qui a recueilli 313 signatures!

Peu après, **Anjou 80** envoya aux locataires subventionnés, soit 242, dont le bail expire avant la fin de juin, un avis annonçant que la subvention de la S.C.H.L. n'était pas renouvelée et que ce genre de subvention n'existait plus. Cela, agrémenté d'une augmentation de loyer additionnelle de 10%.

Dès le 20 janvier, alertés par les agissements douteux d'**Anjou 80**, nous avons

tenu une assemblée générale de fondation de notre association; 140 locataires étaient présents, ce qui indique assez bien l'ampleur des problèmes.

### Menaces de pertes de subventions

Le problème majeur auquel sont confrontés ces 242 locataires, est celui de savoir si la subvention, que nous considérons comme un droit acquis, sera renouvelée ou pas. Ce groupe imposant de locataires est composé généralement de femmes chefs de famille, de retraités, de personnes seules, de travailleurs à faibles revenus. La perte des subventions entraînerait des augmentations de loyer considérables allant jusqu'à \$180.00 par mois. Et déménager comme on le sait tous, c'est souvent «déplacer le mal de bloc.» Pourtant, dans l'acte de vente, la S.C.H.L. imposait à **Anjou 80** de respecter la subvention jusqu'en novembre 1981.

Lors d'une rencontre tenue le 26 janvier dernier à la demande de l'exécutif de l'association, les représentants d'**Anjou 80** déclaraient que, suite à une entente avec la S.C.H.L. et la S.H.Q., ils étaient en mesure de subventionner au moins



15% des logements (soit 81) et au plus 25% (soit 135). Et les 107 autres locataires ?

Commence alors le choix des 135 candidats, opération confiée à 6 inspecteurs d'Anjou, qui d'après les dires de certains de nos membres, ne se gênent pas pour fouiller dans les effets personnels des gens en exigeant d'ouvrir les lockers, de visiter les lieux et même d'examiner les garde-robes. Comme ingérence dans la vie privée des gens, on ne peut trouver de meilleur exemple...

Rappelons que si l'immeuble avait été vendu à l'entreprise privée, nous aurions comme locataires bénéficié d'un supplément de loyer quasi automatique, vu les précédents qui existent dans des immeubles cédés par la S.C.H.L. à l'entreprise à but lucratif. Et pour 15 ans dans la majorité des cas.

### **Anjou 80 revient à la charge**

Fin janvier, **Anjou 80** revenait à la charge avec ses « fameux règlements » en les incluant dans la section des clauses additionnelles du bail comme condition pour accepter le renouvellement du bail. Nous faisons allusion ici à l'interdiction de conserver nos animaux domestiques, à l'obligation de se défaire de nos laveuses et sècheuses personnelles, à celle de demander la permission pour peindre selon nos goûts. La plupart de ces clauses sont soit abusives, soit inopérantes parce que déjà inscrites au bail type émis par la Régie, sauf que ces règlements ont eu l'effet désiré: celui d'inciter les locataires à songer à déménager plutôt que d'avoir à vivre comme dans un couvent.

### **Les rénovations et leurs conséquences**

Lundi dernier le 9 février tous les locataires d'un immeuble, celui du 8251

Neuville (une cinquantaine) recevaient un avis d'offre de résiliation de bail parce qu'**Anjou 80** annonce des travaux majeurs de rénovations qui, à son dire, nécessitent le départ de tous les locataires.

Avoir à déménager en avril, c'est une perspective peu intéressante, surtout quand on est un émigré et qu'on risque de se faire refuser un logement parce qu'on est de nationalité étrangère ou une personne de couleur. En effet, le premier bloc choisi pour rénovations est habité dans une proportion de 50% par des immigrants. Hasard ?

Les travaux qui vont s'effectuer au 8251 Neuville vont se produire ailleurs à mesure qu'un bloc sera terminé. Pour ce faire, **Anjou 80** bénéficie d'une subvention du programme PAREL du fédéral au montant de \$1,051,000.

En retour, **Anjou 80** offre la modique somme de \$300.00 aux locataires dont les baux se terminent le 30 juin, qui accepteront de résilier leur bail d'ici au premier avril. Aucun droit prioritaire à revenir dans le logement rénové. Comme le faisait remarquer une locataire: « des locataires sont mis dehors pour quelques dollars ». C'est une solution peu coûteuse pour **Anjou 80** qui pourra, après les rénovations, louer plus cher à une nouvelle clientèle.

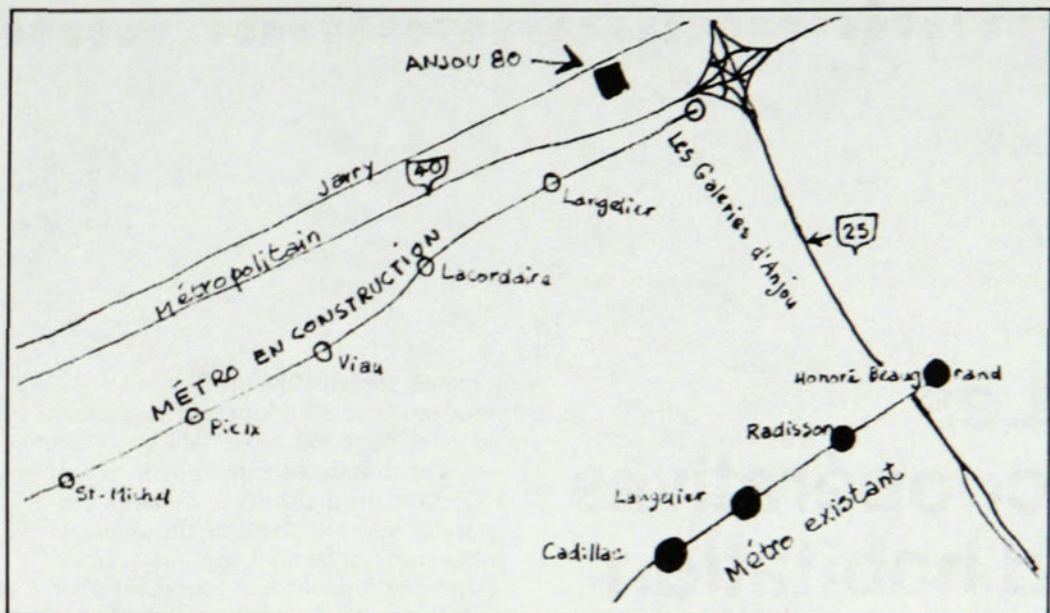
### **Nos revendications**

Que **Anjou 80** explique clairement ce qui doit advenir des subventions d'ici à novembre 81.

Que **Anjou 80** réclame de la S.H.Q. l'application du programme de supplément de loyer pour les locataires actuellement subventionnés.

Que le député Provincial d'Anjou, Pierre-Marc Johnson donne suite à ses engagements dans les plus brefs délais





Les immeubles Anjou 80 sont à proximité des Galeries d'Anjou. Le secteur sera bientôt desservi par le métro. Il serait même question d'une station sur le terrain vague devant les immeubles. «C'est clair, on veut changer la classe de monde», nous déclarait un locataire.

et demande à la S.H.Q. d'appliquer le programme de supplément de loyer.

Que le député fédéral d'Anjou, Monique Bégin, exige le respect par Anjou 80 de la clause 7 du chapitre «charge et condition» de l'acte de vente.

Que Anjou 80 retire ses exigences concernant:

- le droit d'avoir des animaux
- le droit d'avoir des laveuses et sècheuses.

Que Anjou 80 s'engage à effectuer les rénovations sans chasser les locataires.

Que Anjou 80 s'engage à faire cesser toutes les tentatives de harcèlement et d'intrusion dans la vie privée des locataires.

Que Anjou 80 rétablisse immédiatement le service de conciergerie.

Que Anjou 80 extermine immédiatement les souris et les insectes qui sont les seuls à ne pas avoir été encore inquiétés

Pour faire valoir ces revendications, nous entendons utiliser d'autres moyens d'actions directes, appuyés par des comités logement et des associations de locataires de la région de Montréal, et tous les recours juridiques nécessaires devant la Régie du logement, la Commission des droits et libertés de la personne et autres tribunaux.



# Les coopératives d'habitation (locatives)

**Marcel Sévigny et Denis Tremblay**

---

Service d'aménagement populaire de Montréal

Il existe depuis 1975 au Québec un nouveau type de coopératives d'habitation : les coopératives d'habitation locatives. Les premières expériences ont vu le jour dans les quartiers populaires des grandes villes. Il s'agit de groupes de locataires qui se sont regroupés pour acheter et rénover leur logement pour ensuite les gérer et les louer à leurs membres au meilleur coût possible.

Pour motiver leurs projets, ces coopératives ont dû utiliser les programmes gouvernementaux qui étaient disponibles : financement fédéral à taux préférentiel 8% sur 30 ans, remise fédérale de 10% du coût du projet, subventions à la rénovation. Ces programmes étaient largement insuffisants pour la majorité des opérations d'achat/rénovation en quartiers populaires. Certains groupes y sont quand même parvenus par leur débrouillardise et grâce aussi à des subventions supplémentaires de source privée.

En 1977, le gouvernement du Québec est venu ajouter à l'aide existante une aide supplémentaire : le programme LOGI-POP. Ce programme a permis l'implantation de près de 40 groupes de ressources techniques (GRT) dans la province ; il rendait également disponible aux coopératives une subvention de 1,500\$ par logement



TF \* \* \* \* \*  
rénové ou construit. Cette subvention est passée à 3,000\$ par logement en 1979. On songe toutefois aujourd'hui, à cause de limites budgétaires, à rendre l'attribution de cette subvention plus sélective ou graduée selon les besoins.

En 1979, le fédéral modifie complètement ses programmes dits sociaux d'aide aux coopératives. À la place d'un financement direct du gouvernement, on parle maintenant d'une garantie hypothécaire gouvernementale pour l'obtention d'un financement de source privée avec un abaissement du taux d'intérêt du marché jusqu'à 2%. S'ils sont plus généreux au départ d'une coopérative, ces nouveaux programmes ont de graves lacunes: l'aide gouvernementale sera maintenant décroissant sur toute la durée du prêt (35 ans), ils sont beaucoup plus complexes à comprendre et à utiliser, ils impliquent une plus grande ingérence gouvernementale dans la gestion de la coopérative. Ils demeurent toutefois la seule alternative valable actuellement pour la plupart des coopératives.

Depuis qu'ils existent, les coopératives et les GRT n'ont cessé de revendiquer des programmes plus généreux et plus simples dans leur application. En 1978, les coopératives d'habitation ont fait connaî-

tre leur revendication au gouvernement du Québec: un programme d'aide complet et intégré de financement et de subvention. La réponse indirecte du gouvernement fut d'investir à grands coups de millions dans la Société de Développement Coopératif (SDC-Habitation): un nouvel intervenant qui jusqu'à maintenant n'a rien de plus à offrir aux coopératives. Un nouvel intervenant gouvernemental qui ne cache pas ses intentions d'achat de milliers de logements, d'implantation de nouveaux types de coopératives d'habitation. Le gouvernement a carrément opté pour les grandes manœuvres économiques, le parachutage de solutions «d'en-haut», le coopératisme tel qu'il est conçu par le secteur traditionnel au Québec.

Il existe actuellement peu de logements coopératifs au Québec, bien qu'on les retrouve en bonne proportion dans certains quartiers. Les coopératives et les GRT associent cette faible performance directement au manque de fonds, aux budgets gouvernementaux insuffisants et aux très grandes lourdeur et lenteur bureaucratiques dans l'émission du financement et des subventions.



# Une coopérative d'habitation...



Coop d'habitation de St-Hyacinthe

## et quoi encore?

Sylvie Beauregard

### Un peu d'histoire

St-Hyacinthe, quartier Christ-Roi, septembre 77, un groupe de locataires se rencontrent autour d'un projet de coopérative d'habitation. Depuis quelques mois, le quartier Christ-Roi se voulait le terrain d'un programme d'amélioration de quartier.

Cette intervention gouvernementale impliquait des démolitions de maisons, des évictions et on prévoyait des hausses de loyer assez importantes accompagnées d'une spéculation sur les bâtiments. Donc, le comité de citoyens lançait l'idée d'une coopérative d'habitation pour

« ... un groupe travaillant sur des conditions de vie doit être solidaire et participant des luttes sur les autres fronts, populaire et ouvrier ».

Coop d'habitation de St-Hyacinthe



sortir certaines maisons du marché spéculatif, pour avoir un logement à un coût moindre que le marché privé et pour mobiliser des locataires qui allaient être évincés ou victimes d'une forte augmentation de loyer après restauration.

En juin 78, la Co-op d'habitation de St-Hyacinthe recevait sa charte et commençait à opérer. On s'attarda d'abord à des problèmes d'organisation comme l'achat, la restauration, le recrutement, la compréhension

des programmes gouvernementaux de financement, etc.

En 81, St-Hyacinthe se retrouve donc avec un stock d'environ 65 logements coopératifs répartis en trois coopératives distinctes et une quatrième en formation; toutes situées dans des quartiers ouvriers et populaires de la ville.

### **La prise en charge collective**

Pour la Co-op d'habitation de St-Hyacinthe, la phase d'organisation



se déroula très bien et on était propriétaire de 28 logements en 2½ ans. Mais l'étape de la prise en charge collective de nos logements se déroule un peu plus lentement. Devenir propriétaire collectif quand on a été locataire toute sa vie, ça ne se fait pas du jour au lendemain. Il faut faire l'apprentissage du travail en équipe, du respect du voisin et de l'initiative personnelle. Il faut apprendre à se prendre en main, à ne plus se fier au propriétaire pour réparer le robinet, à dire son mot en assemblée et à frapper à la porte du voisin pour se faire aider. Pour ce faire, la coop s'est alors donné des moyens: la composition d'équipes d'entretien, de finance, d'information, de visite et d'achat, etc. Les membres apprennent peu à peu à fonctionner sur ces bases et cette formule est vraiment porteuse d'esérance.

### **Et quoi encore ?**

Après l'organisation et l'apprentissage de la prise en charge au niveau de la gestion, il reste un défi encore plus grand: comment dépasser le fait d'avoir un bon logement, à bas prix, bien géré? Comment faire en sorte que la coopérative ne soit pas une fin en soi mais un outil de lutte et de revendications?

En ce qui concerne cette problématique, notre coopérative a tenté quelques expériences de lutte et de solidarité, celles-ci vécues à divers degrés d'implication de la part des membres. Je vais donc vous en relater quelques-unes:

### **la coop: prendre conscience de sa situation**

Devant des sources de financement toujours incertaines, la Co-op d'habitation de St-Hyacinthe participe à la lutte pour l'obtention d'une politique claire et cohérente de la part de nos gouvernements. Au plan local, il y a eu la rencontre avec des députés fédéral et provincial et la participation à des pétitions, à l'envoi de télégramme, à la tenue de conférences de presse. Cette lutte nous a permis de mieux comprendre, ensemble, les préoccupations et priorités des gouvernements. Les programmes sont toujours incertains...

Au printemps dernier, environ 40 membres ont participé à des sessions de formation qui portaient sur des aspects technique et légal mais aussi qui essayaient de cerner le problème du logement au Québec et à St-Hyacinthe. Ces rencontres ont favorisé que des gens du quartier prennent conscience qu'ils sont victimes d'un système pas fait pour eux.

### **la coop et son quartier... et sa ville...**

En collaboration avec le comité de citoyens, notre coopérative a participé à la campagne du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) dans le cadre de l'organisation d'une pièce de théâtre; **Des quartiers où nous pourrions rester.** Cet événement a posé la question suivante: nous, on a des



logements pas chers et une sécurité mais est-ce que ça change quelque chose pour les autres?

À l'été 79, il y a eu une lutte à St-Hyacinthe entreprise par les 3 comités de citoyens de la ville contre un projet de construction d'un stationnement étagé de quelques millions. Il a donc été voté en conseil d'administration de déléguer un membre pour signer le livre de registre de la Ville qui décréterait la tenue d'un référendum sur cette question. On a d'ailleurs remporté la victoire!

### Où on s'en va avec ça?

On a remarqué 3 phases de développement de la coopérative soit l'organisation, la prise en charge collective et la solidarisation aux luttes.

Coop d'habitation de St-Hyacinthe



Il est important de noter que ces 3 phases ne se succèdent pas dans le temps mais se croisent et s'entrecroisent et que chacune d'elles est indispensable. Aussi, un groupe travaillant sur des conditions de vie doit, sans perdre de vue son spécifique, être solidaire et participant aux luttes sur les autres fronts populaire et ouvrier. Naturellement, notre coopérative n'a pas tout intégré des dimensions mais c'est dans le quotidien, avec des petits gestes que notre groupe, je l'espère, deviendra conscient et actif dans la lutte des classes.

### Un frein à la spéculation

Dans Hochelaga-Maisonneuve, les coop, ont un total d'immobilisation de \$1,500,000. pour 50 logements achetés et rénovés.

La moyenne des loyers est \$160. et plus pour 5 pièces et plus; chauffage et taxe d'eau en plus. Pour toute augmentation de loyer, on peut obtenir justification à la SCHL.

Les trois premières années, le loyer est stable; par la suite, de 3 à 5% d'augmentation.

référence: GRT Hochelaga-Maisonneuve, téléphone 259-3701



**Une maison  
où il fait bon vivre:**

## «**La Providence**»

**coopérative d'habitation  
pour personnes âgées**

**Marie-France Fortin**

présidente de la coopérative



Coop La Providence

couvent de la Providence voué à la démolition, parce que les religieuses franciscaines qui en étaient propriétaires, avaient dû en fermer les portes, faute d'écoulement pour l'utiliser.

Dans le quartier habité par une population vieillissante dont les moyens financiers étaient plutôt restreints, on sentait la nécessité de fournir à ces gens des logements agréables dont le coût serait basé sur leurs revenus.

Les obstacles ne manquent pas, mais la volonté de réussir et la foi dans la réussite du projet enflamment les personnes impliquées. En avril 1978, les Religieuses signent avec le comité provisoire, une promesse de vente, valide jusqu'au 3 octobre 1978. Le montant fixé pour la vente tient compte du caractère communautaire du projet.

Mai et juin 1978: trois assemblées publiques d'information et de motivation sont tenues. Ces assemblées, jointes aux nombreuses demandes que nous avons eues, permettent d'affirmer qu'au moins 150 personnes des paroisses St-Joseph et St-Malo sont intéressées à résider à la Providence. Sur ce nombre, 35 personnes ont accepté de participer à des rencontres de formation coopérative avec Michel Lamothe du service d'éducation populaire du Cégep de Limoilou. D'ailleurs, depuis les débuts du projet, les promoteurs avaient requis les services d'Hubert Fortin, conseiller pédagogique au collège de Limoilou.

Au début de l'année 1978, un projet prend forme dans la paroisse St-Malo, à Québec. Un comité de neuf personnes, ayant à sa tête M. le curé Jean Picher, décide de récupérer le

Suite à ces cours de formation, un groupe de bénévoles du quartier (hommes et femmes) vint apporter son aide pendant les travaux de curetage. On arrachait des clous, on nettoyait tout ce qui était à récupérer pour l'avenir, on balayait et ramassait chaque soir ce qui avait été démolé dans la journée; enfin tout le monde apportait son concours.

Une troisième personne ressource, soit Gilles Sanfaçon, comptable à la caisse populaire St-Joseph, est venu se joindre au groupe et y apporter son aide. Cette ressource fut et est encore très importante pour la comptabilité et les finances de la maison.

De la mi-mai à la fin août, une étude dirigée par l'architecte Jean Côté est faite sur le bâtiment. Cette étude au coût de \$22,000. aboutit à une esquisse préliminaire de grande qualité. Le projet prend forme et il est possible de rénover la bâtisse et d'y aménager 79 logements pour des personnes seules, des couples et des ménages de 55 ans et plus.

Un projet de charte d'association coopérative d'habitation est soumis au Ministère des institutions financières. Ce projet est accepté en principe mais la charte ne sera libérée qu'au moment où la S.C.H.L. prendra l'engagement de financer le projet.

Les obstacles sont nombreux mais la foi et la persévérance de nos pionniers les surmontent tous.

Ont collaboré à la réussite du pro-

jet: le comité provisoire de 9 personnes dont nous avons déjà parlé, le comité des citoyens de St-Sauveur, la communauté des sœurs Franciscaines missionnaires de Marie, l'équipe technique sous la direction de l'architecte Jean Côté, le service d'éducation populaire du collège de Limoilou, les Immeubles populaires, le C.L.S.C. et la C.E.C.Q. Il y eut aussi les apports des organismes gouvernementaux: la S.C.H.L., la S.H.Q., la ville de Québec et le Ministère des coopératives et Institutions financières.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1979, 34 logements reçoivent les premiers locataires. En novembre, la maison sera remplie avec 45 autres logements terminés. La vie s'organise: un conseil d'administration formé de neuf membres prendra la direction avec l'aide de huit commissions comprenant l'entretien, l'accueil, l'animation, les finances, la sélection, les relations avec le milieu, les griefs et la formation. La priorité de décision revient toujours à l'assemblée générale des membres.

La vie dans la maison est très agréable. Les gens, dont la plupart ont toujours résidé dans le quartier, communiquent entre eux très facilement. Les appartements, tous très jolis, sont différents les uns des autres et ont été aménagés avec goût. La cordialité et la bonne humeur y règnent et le «sourire» est obligatoire.

La différence entre une entreprise comme la nôtre et un H.L.M. ou un



foyer pour personnes âgées, c'est que chacun peut vivre de manière autonome, tout en mettant au service des autres ses talents et ses capacités.

Le fait qu'il n'y a pas tous les services dans la maison nous permet d'être mêlés à la vie du quartier où nos fournisseurs deviennent pour nous des amis.

En acceptant au 3<sup>e</sup> âge de remplir des tâches tout à fait différentes de notre vécu habituel, nous relevons un défi et nous nous prouvons à nous-mêmes et aux autres que la vie n'est pas finie à l'âge de la retraite et que nous pouvons encore être utiles à la société. Il suffit de se prendre en charge.



Coop La Providence

# Logi-rente

Marcel Sévigny, Denis Tremblay

Depuis l'automne 1980, le gouvernement du Québec a lancé son programme LOGI-RENTE, un nouveau programme d'allocation-logement pour personnes âgées. Il s'agit d'une aide directe à la personne: le gouvernement l'identifie comme une « nouvelle approche », l'aide à la personne plutôt que l'aide à la pierre. Cette « nouvelle approche » coïncide d'ailleurs avec l'annonce de la fin des constructions de HLM.

L'Association québécoise des retraités et pré-retraités (l'AQDR) a déjà dénoncé ce programme comme étant tout à fait sélectif alors que les  $\frac{2}{3}$  des personnes âgées vivent sous le seuil de la pauvreté. Selon l'AQDR, les critères de sélection et les règles d'application de logi-rente font en sorte qu'une seule personne âgée sur 14 peut recevoir de l'aide.

Sans nier la nécessité et les besoins de ce type d'aide à la personne, cette réponse à des problèmes de logement nous apparaît comme très partielle. Elle tend à individualiser les problèmes et risque de maintenir les bénéficiaires dans la plus totale dépendance. Elle ne vient que minimiser quelques tensions sociales sans aucunement agir sur les véritables causes du problème de logement, sur la structure économique de production et de gestion du logement, sur le logement considéré comme « valeur marchande » plutôt que comme un bien essentiel.

# Glanures

## Du passé de Montréal



### surgit l'art de vivre de l'avenir

**M**omentanément évanoui qui cherche l'esprit créateur de ces seigneurs sulpiciens de la dernière siècle habitaient des premiers maîtres, hors de goût et sans de Montréal. Le Fort de la Montagne marque l'apogée du prestige, du confort et du luxe. C'est un contrepoint contemporain de l'Historique Grand Séminaire de Montréal.

Il s'élève sur un site unique, la haute recherche du domaine sulpicien et il rappelle le nom original que les Sulpiciens lui avaient donné. Sans précédent à Montréal, l'exploit ne pourra jamais se répéter.

La triple tour de 175 résidences du Fort de la Montagne, à quelques mètres du cœur de la ville, est un échantillon architectural éminent de verdure dans les appartements tenant paille d'entre Sybille et Thélème.

Le Fort de la Montagne n'est pas pour tout le monde. Est pour ceux qui ont la possibilité de vivre à son à leur plaisir.

## Le Fort de la Montagne

l'époque seigneuriale revivait



Des citoyens se sont battus pour sauver cet espace vert et son caractère public. Mais en raison de la négligence des corps publics et d'une certaine indifférence des Messieurs de St-Sulpice, l'affaire du boisé des sulpiciens se termine en scandale.



## un nid douillet

Un nid douillet au centre ville.  
Emménagez à LaCité et faites-y votre nid dans un des studios et appartements de 1 à 4 chambres.  
À LaCité, vous trouverez magasins, banques, cinémas, restaurants, hôtel et discothèque à quelques pas de votre ascenseur, sur la Promenade.

Vous profiterez aussi des prix réduits du Club sportif LaCité et du stationnement.

Le coût de location inclut l'électricité, la climatisation et la moquette.

LaCité, c'est le confort et la douceur de vivre en ville, au pied de la montagne.



Visitez  
nos appartements  
tous les jours de 9h à 20h  
week-end 11h à 18h

845-4173

350 Ouest, rue Prince Arthur  
à l'angle de l'avenue de Parc

5-02-01



Milton Parc, à Montréal: de bons logements détruits pour faire place à des tours de luxe au profit du capital immobilier.



## S'INFORMER POUR AGIR

### La loi 107

Depuis plusieurs années, les locataires luttent pour améliorer leurs conditions de vie. Les augmentations de loyer, les démolitions de logements habitables, les feux, les rénovation-expulsions sont autant de facteurs qui ont fait que les locataires se sont organisés au cours des dernières années pour défendre leurs droits.

Le Parti Québécois, alors qu'il était dans l'opposition, nous a promis de protéger plus efficacement les locataires. Dans son programme, il prévoyait plusieurs mesures :

- étendre la juridiction de la Régie des loyers à tous les types de logements;
- fixer les augmentations de loyer en fonction du coût de la vie et du salaire minimum;
- donner aux locataires la possibilité de faire appel à la Régie des loyers pour faire inspecter leur logement;
- la construction de 7,000 logements sociaux par année.

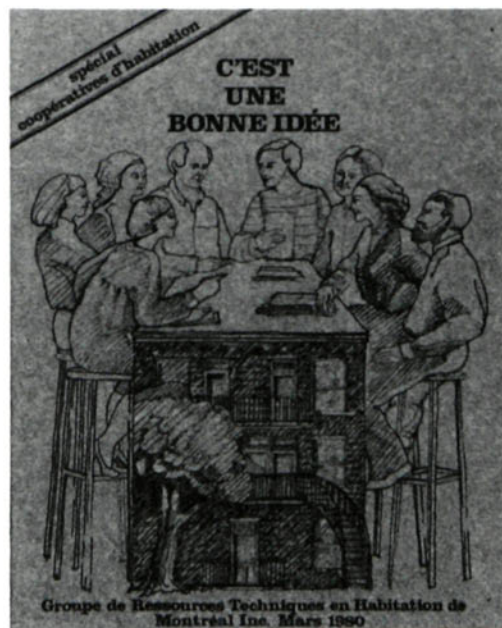
Au mois d'octobre 1980, la nouvelle loi sur la Régie du logement (loi 107) entrait en vigueur. Quand on y regarde de plus près, on se rend compte que ces mesures sont loin de correspondre à nos revendications.

Pour vulgariser la loi 107, le FRAPRU a publié une brochure intitulée: **La loi 107 en 2 temps et 3 mouvements**. On peut se la procurer en s'adressant au FRAPRU, 1212 rue Panet, Montréal H2L 2Y7 (tél.: (514) 522-1010).

### Les coopératives d'habitation

Les groupes de Ressources Techniques en Habitation ont publié un excellent petit document d'approche et de sensibilisation des locataires au sujet des coopératives d'habitation. Illustré dans le style des romans-photos, il présente la naissance d'une coopérative de logements.

**C'est une bonne idée** présente d'une façon simple tout ce qu'il faut savoir au sujet des coopératives d'habitation locales. On peut se le procurer chez les Groupes de Ressources Techniques en Habitation (GRTH) de votre région, ou encore en s'adressant au G.R.T.H. de Montréal, 1212 rue Ontario est, Montréal (tél.: (514) 522-3151).



## Histoire du logement

Connaître l'histoire du logement, c'est connaître en même temps l'histoire d'un aspect important de la classe ouvrière. Déjà quelques quartiers ont entrepris de reconstituer cette histoire.

### L'Histoire du logement ouvrier à Hochelaga-Maisonneuve

L'Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve est un organisme à but non lucratif dont les principaux objectifs sont de rendre l'histoire à son milieu et de favoriser la participation des gens du quartier. Il a produit déjà deux brochures: l'**Histoire du logement ouvrier**, et l'**Industrialisation à Hochelaga-Maisonneuve 1900-1930**.

### Les origines de Rosemont

Publiée par le Comité de logement de Rosemont, cette brochure illustrée retrace l'histoire du quartier qui a grandi autour des usines Angus du Canadien Pacifique. Conscient que ce travail culturel est fort apprécié par la population, le comité compte publier d'autres brochures sur l'histoire du quartier, cette fois sur le logement et la spéculation foncière. (Comité de logement, 5470, 6<sup>e</sup> avenue, Montréal H1Y 2P8)

### L'action syndicale et le logement

Transformer nos conditions de logement par notre action syndicale, telle est la conviction de la C.S.N. Les citoyens de Beauharnois et ceux de Hull en ont fait l'expérience. Trois dossiers en font foi: Les HLM, Les locataires, Les coopératives d'habitation. D'autres suivront, car pour les travailleurs, la lutte pour le logement fait partie de l'existence.

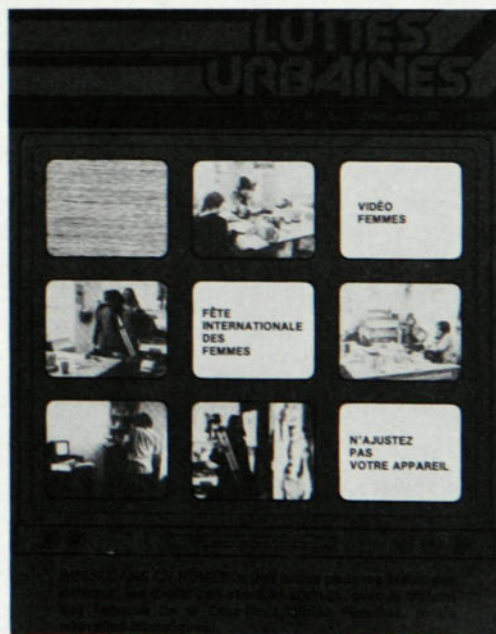
## Les luttes urbaines

La ville est le lieu où se concentrent les luttes ouvrières: travail et conditions de vie. Un collectif a pris naissance autour de cette conviction et publie depuis deux ans une revue: *Luttes urbaines*.

Une initiative de la région de Drummondville. *Vie Ouvrière* salue fièrement la venue de cette revue.

Nous signalons, dans la parution du printemps 81 (vol. 2, n° 3), l'article de Marc Choko: Une réflexion pertinente sur l'intervention du gouvernement en matière de fixation des loyers. *Luttes urbaines* nous fait connaître également un organisme très combatif en France: le syndicalisme du cadre de vie.

LUTTES URBAINES: C.P. 263, Drummondville, Qué.







# Le nouveau style d'intervention de l'État

**Marcel Sévigny et Denis Tremblay**

---

Service d'aménagement populaire de Montréal

## Donner le ton à l'entreprise privée

Une certaine cohérence semble se dégager du nouveau style d'intervention de l'État dans les quartiers populaires: les gouvernements veulent remettre le redéveloppement des quartiers dans les mains de l'entreprise privée. Ainsi, la Société canadienne d'hypothèque et de logement s'est retirée du financement direct des projets d'habitation au profit des institutions financières privées auprès desquelles elle garantit tous les risques. La SCHL assure aux banques et aux caisses le plein recouvrement de leur taux d'intérêt grâce au programme d'abaissement des taux d'intérêt jusqu'à 2%: on veut les encourager à investir leurs capitaux.

Le gouvernement fédéral, via la SCHL qui était il y a à peine deux ans le plus gros propriétaire de logements au Québec (près de 20,000 unités), a mis en vente toutes ses unités de logement sur le marché privé. En maintenant ce stock de logements à loyers modérés, la SCHL faisait écran à l'entreprise privée allant à l'encontre même de sa raison d'être, qui est de réduire l'impact des crises dans le domaine de la construction et de stimuler cette même industrie.

Quant à la Ville de Montréal, avec la SOMHAM, elle tente d'indiquer le plus clairement possible aux entrepreneurs

comment il faut rénover ou construire. Elle forme l'industrie de la rénovation tout en préparant le marché en stimulant une nouvelle demande. Elle implante dans les quartiers populaires quantités de logements à loyers de plus en plus élevés, attirant une nouvelle population et habituant les habitants à consacrer de plus en plus pour se loger.

Les gouvernements abandonnent toute approche sociale au profit d'une approche purement économiste. On s' imagine encore que l'entreprise privée pourra régler les problèmes de logement.

## **L'amélioration et la transformation des quartiers populaires pour qui?**

On ne peut être en désaccord avec la nécessité d'améliorer et de transformer les quartiers populaires. Les conditions de vie et de logement qu'on y retrouve obligerait à des interventions beaucoup plus efficaces. Il nous semble aussi souhaitable d'attirer une population plus à l'aise dans les quartiers populaires, rétablissant ainsi un certain équilibre dans la composition sociale des quartiers. Avant d'encourager une telle transformation, on devrait toutefois assurer aux populations locales le droit absolu de demeurer dans leur quartier et dans leur

logement. Ce droit absolu devrait se traduire dans les faits par des mesures cohérentes débordant le cadre d'une intervention en matière de logement. On devrait s'attaquer à toutes les facettes de la pauvreté: générer de nouveaux emplois accessibles au type de population, encourager toute forme d'éducation populaire, miser d'avantage sur les organisations communautaires et sur le potentiel humain. Bref une véritable «amélioration» des quartiers populaires devrait être une occasion de promotion sociale pour leurs habitants.

Nos gouvernements interviennent dans une toute autre optique. Ils sont d'abord et avant tout motivés par des préoccupations d'ordre économique et politique. Leurs professionnels-experts et les solutions qu'ils développent passent au-dessus des populations locales. Les gouvernements n'ont jamais fait le choix véritable de maintenir dans leurs quartiers les populations résidentes. Dans le contexte actuel des quartiers populaires, l'apport d'une nouvelle population plus à l'aise et la présence de loyers de plus en plus élevés ne peuvent qu'exercer une pression à la hausse sur les loyers actuels. À plus ou moins long terme, progressivement on assistera au départ des plus démunis.





# Le nouveau style...

## **Le logement: « valeur marchande » ou « bien essentiel » ?**

Une des causes fondamentales de nos problèmes de logement tient au fait que dans notre économie capitaliste le logement soit considéré comme toute autre valeur marchande. Il est soumis aux lois de l'offre et de la demande, aux effets de la spéculation. Sa production est assurée par l'entreprise privée. Comme nous l'avons vu, c'est vers cette tendance que s'orientent nos gouvernements actuels, renversant la vague des dernières décennies caractérisée par une intervention plus directe dans le financement, la production et la mise en marché de logements; on abandonne la construction de HLM, la SCHL met en vente tout son porte-feuille immobilier, on se retire du financement au profit des institutions financières privées.

Les programmes d'allocation-logement et le type de contrôle des loyers qu'on connaît ne changent en aucune façon ou que très peu les règles du jeu. Plutôt que de tenter de réduire au maximum les coûts de production et de mise en marché des logements, on assure indirectement la marge de profit « raisonnable ».

Selon nous, tout gouvernement qui voudra sérieusement reconnaître le « droit au

logement» devra lucidement modifier toute la structure économique de financement, de production et de gestion du logement. Le gouvernement devra s'en prendre au «droit de propriété» absolu pour transformer le logement en un «bien essentiel» lui conférant ainsi une «valeur d'usage». Une telle volonté ne sera sûrement pas le fait de gouvernements capitaliste ou social-démocrate.

## Les Coopératives d'habitation

La formule coopérative d'habitation locative nous apparaît comme un des éléments de solution des plus intéressants. Malgré certains acquis économiques importants, que les coopératives ont perdu avec l'avènement des nouveaux programmes de la SCHL en 1979, (l'aide sera décroissante dans le temps au lieu d'un financement à taux fixe et préférentiel, le financement sera de source privée plutôt que gouvernementale), il nous semble encore souhaitable que des coopératives d'habitation voient le jour un peu partout où elles le peuvent.

Les coopératives d'habitation présentent certaines caractéristiques: c'est une solution qui mise sur l'organisation collective; elles sont un moyen de promotion sociale pour leurs membres; elles sont une nouvelle forme de production et de gestion sans profit du logement; elles soustraient du marché privé un certain nombre d'unités de logement. C'est une

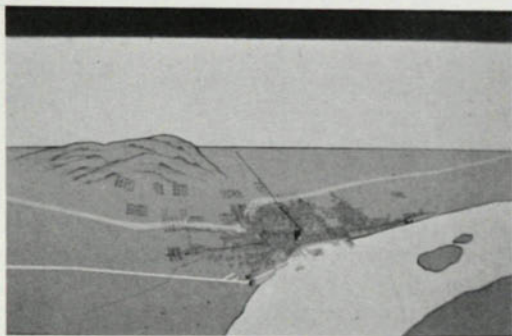
solution qui, poussée à l'extrême, rendrait possible une appropriation collective du logement sur une base autogestionnaire et décentralisée, conférant ainsi au logement un caractère de «bien essentiel».

Si les gouvernements maintiennent leurs programmes d'aide aux coopératives et de soutien aux GRT (pour combien de temps encore?) c'est pour des objectifs autres que ceux poursuivis par les coopératives elles-mêmes: un gouvernement doit se faire reporter au pouvoir. Les programmes actuels sont incapables de soutenir le rythme de croissance généré par les coopératives. Connaissant la nouvelle tendance des politiques gouvernementales en matière de logement, on comprend d'avantage la faible performance des coopératives d'habitation due aux budgets limités et aux lenteurs bureaucratiques.

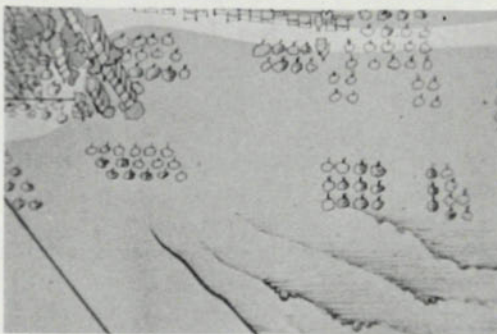
Il nous apparaît clair que nos gouvernements ont peu d'affinité avec la tendance actuelle des coopératives d'habitation. Ils ont peu d'intérêt à voir s'organiser les coopératives et se développer la formule locative sans but lucratif. Les coopératives devront être vigilantes et éviter les pièges qui vont leur être tendus; elles devront lutter pour pouvoir continuer d'exister sous la forme qu'on leur connaît actuellement.



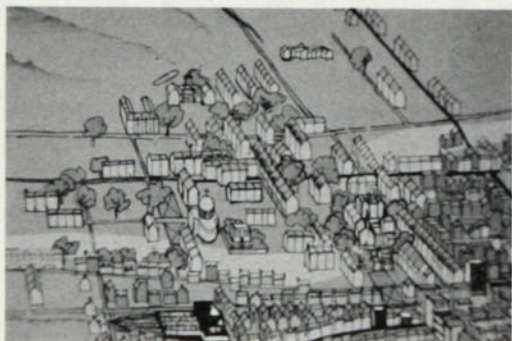
1850 vue d'ensemble de Montréal



1850 emplacement de l'actuel centre-ville



1873 la ville s'étend vers le Mont-Royal



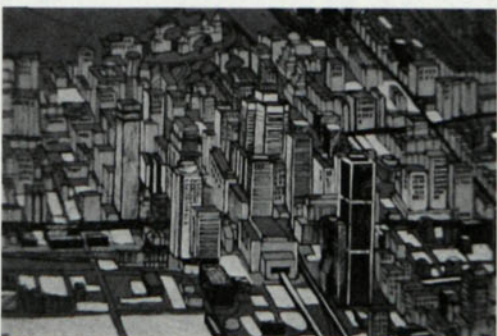
1895 la densité s'accroît



1925 apparition des édifices en hauteur



1978 le centre-ville de Montréal

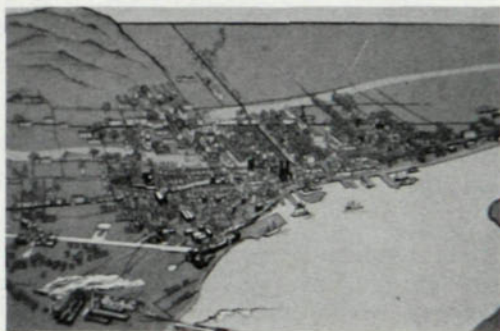


Ces dessins de Claire Senneville sont tirés du diaporama de Gilles Lauzon:  
**Histoire du logement ouvrier à Montréal.**

# Contrôler nos quartiers

## 2.

dossier



Montréal en 1873



Montréal en 1978



**Au bout du compte, on se retrouve avec un quartier « ravagé » socialement, économiquement, physiquement et culturellement. Voilà qui nous fait dire que les luttes pour sauver des logements, c'est plus qu'une question d'abri...**





# Les luttes pour sauver des logements c'est plus qu'une question d'abri

Robert Mayer

---

Sans entrer ici dans une analyse inutilement détaillée, on peut voir que les quartiers qui font l'objet de rénovation urbaine tant à Québec qu'à Montréal, comme ailleurs, possèdent un certain nombre de caractéristiques qu'il importe d'identifier brièvement et qui font de ces quartiers des milieux qui se transforment inexorablement d'une façon, plus ou moins rapide selon les aspects. Je veux souligner que la détérioration au niveau du logement est fréquemment accompagnée d'importantes transformations au plan de la structure industrielle, de la structure démographique ainsi que de la structure spatiale et « communautaire » de ces quartiers.

## La « détérioration industrielle » du quartier

La liaison entre les problèmes urbains, notamment au niveau du quartier, et les problèmes économiques généraux commencent à apparaître de plus en plus clairement chez les groupes de citoyens impliqués dans les luttes urbaines. À regarder de plus près, l'évolution historique de certains quartiers périphériques au centre-ville, et c'est particulièrement patent pour le quartier St-Roch à Québec comme pour d'autres quartiers de Montréal, on s'est rendu compte que la

détérioration au niveau du logement, par exemple, était toujours précédée de ce que l'on pourrait appeler une détérioration industrielle. C'est-à-dire qu'un certain nombre d'usines, autrefois dynamiques, en viennent maintenant soit à fermer leur porte afin d'aller s'installer ailleurs, soit de réduire considérablement leur personnel.

Nous savons que ces déménagements d'usine sont faits essentiellement en fonction des impératifs de rationalisation de la production (donc des profits) accentuant ainsi une situation de chômage déjà passablement forte et une certaine mobilité de la main d'oeuvre la plus qualifiée hors de ces quartiers. C'est donc par rapport à la pratique de l'entreprise privée de retrait des anciens quartiers industriels que les pouvoirs publics tentent de s'ajuster partiellement par la mise sur pied de programmes de HLM dans ces quartiers. Le gouvernement se sent, sans doute, obligé d'intervenir pour parer au pire et pour masquer les effets de la logique économique « en action ».

## Sur le plan démographique

Sur le plan démographique, les quartiers



près du centre-ville, que ce soit les quartiers Saint-Roch et St-Jean-Baptiste à Québec ou encore ceux de la Pointe St-Charles, de la Petite-Bourgogne ou Centre-Sud à Montréal, sont caractérisés par des modifications profondes quant à leur population. Essentiellement quatre traits principaux caractérisent au plan socio-démographique la population de ces quartiers, à savoir: 1. Diminution importante de la population; 2. Diminution de la grandeur des familles; 3. Vieillesse de la population résidente; 4. Appauvrissement des familles et modification de la structure occupationnelle. Les données sur ces phénomènes sont suffisamment nombreuses pour ne pas avoir à y revenir ici. Notons simplement que le vieillissement de la population n'aide évidemment guère ni à la mobilisation ni à la «politisation»; il ne fait qu'accentuer la tendance vers une plus grande paupérisation de la population du quartier (et encore plus en période inflationniste).

En d'autres mots, on peut dire que l'annonce du projet de rénovation a eu, le plus souvent, pour effet de chasser du quartier d'une part les couches ouvrières et d'autre part celles qui sont les plus favorisées, c'est-à-dire celles qui sont capables d'absorber financièrement un déménagement. Ensuite, les expropriations et les démolitions font partir une autre portion de la population. Restent ceux qui sont les plus démunis - une minorité par rapport à la population initiale du quartier - que l'on va «intégrer» dans les logements municipaux. Dans ce contexte, quand les autorités politiques et/ou technocratiques nous disent qu'ils se préoccupent de l'aspect «social» de la rénovation, cela signifie habituellement que l'on «s'occupe» d'abord des couches ouvrières en détruisant leur maison sous l'idéologie de la «lutte

contre les taudis», et ensuite des plus démunis qui restent (personnes âgées, chômeurs, assistés sociaux, familles monoparentales, etc.) en leur donnant un logement municipal. Toutefois l'objectif final d'un tel processus c'est de pouvoir répondre aux «besoins» des couches sociales aisées en leur laissant près du centre-ville un territoire réaménagé et reconstruit à leur image (tours de logements et de commerces de luxe, équipement culturel, etc.) et vidé de la plus grande partie de sa population ouvrière initiale.

En somme, on se rend bien compte, en définitive, que la «rénovation» ne «frappe» pas au hasard, elle concerne essentiellement les quartiers ouvriers, c'est-à-dire ceux qui sont liés au maintien d'une sous-culture. C'est ainsi qu'après le «**Negro Removal**» américain, il s'agit ici de procéder au «**Workers Removal**»; qu'ils soient francophones ou anglophones importe peu. D'ailleurs, dans le cas de la Petite Bourgogne, par exemple, les autorités ont fait d'une pierre deux coups, puisque la population noire de Montréal concentrée dans ce quartier a dû quitter les lieux en même temps que les «nègres blancs». Bref, très souvent, l'opération de rénovation modifie la composition sociale de la population et détruit les anciennes formes de solidarité propres aux milieux «populaires».

### **Destruction de l'organisation communautaire du quartier**

Les changements ne touchent évidemment pas que la population, ils concernent également les fonctions spatiales du quartier; bien qu'à ce niveau les changements soient plus lents et forcément moins perceptibles. De plus, très souvent le projet de rénovation a fait disparaître presque totalement tout un



réseau de commerces et de services de quartier. C'est ainsi, par exemple, qu'on a évalué à plus de cent cinquante les petits commerces de la Petite Bourgogne à Montréal qui sont disparus avec l'opération de « rénovation » du quartier. La très grande majorité d'entre eux était de petits commerçants qui ont commencé au pied de l'échelle; ils étaient épiciers, barbiers, bouchers, restaurateurs, coordonniers, etc. À cause de la situation du territoire du centre-ville, le service d'urbanisme a dit vouloir favoriser « un commerce de district ». Ce réseau de commerces locaux a donc été complètement détruit pour laisser la place... aux antiquaires qui ont maintenant envahi le territoire sans doute pour le plus grand profit des citoyens des HLM!

Mais, il n'y a pas que ce réseau de petits commerces locaux qui ait disparu et qui n'a pas été remplacé; il en a été de même pour l'ensemble de l'équipement socio-culturel du quartier (fermeture d'églises, d'écoles, de cinémas, de services de loisirs, etc.). Ce n'est sans doute là rien de très nouveau puisque sensiblement le même processus s'est aussi produit dans d'autres quartiers de Montréal et dans d'autres villes du Québec.

En somme, c'est bien la revalorisation du centre-ville qui constitue le but véritable de la rénovation urbaine et non l'élimination des taudis proprement dit. Cette lutte contre les taudis sert donc de justification aux nombreuses démolitions et au « délogement » des citoyens de leur milieu. C'est bien sûr au nom de la « science », du « modernisme », de « l'efficacité », de la « rationalité » et que sais-je encore... que se font tous ces changements. Toutefois, le discours des politiciens et des « experts » urbains ne s'élabore pas seulement autour de la « science », il exprime aussi

une conception de la ville qui se présente comme la seule représentation valable parce que liée à ce que l'on nomme le « progrès ». Le plus souvent cette représentation s'organise autour de trois valeurs principales, le prestige, l'esthétique et l'humanisme. Confirmer, par exemple, Québec ou Montréal dans leur prestige, en faire de « belles villes » et les transformer en de « meilleures villes à vivre », voilà bien le discours officiel. Mais on sait que tout ce discours sert de déguisement en définitive, aux pratiques économiques dominantes en matière de réaménagement urbain.

C'est précisément parce que le processus de rénovation urbaine vient « chambarder » leur milieu de vie et ainsi de modifier cet « équilibre fragile » entre vie privée, vie sociale et vie de travail, que les citoyens de ces quartiers se méfient en quelque sorte de ces « valeurs urbaines » faites pour d'autres qu'eux. Ils manifestent plutôt un attachement au quartier qui s'explique, semble-t-il, tout autant par nécessité que par sentiment. En somme, très souvent, seuls les citoyens organisés dans ces quartiers (comités de citoyens, associations de locataires, etc.) signalent incidemment que la solution de la rénovation urbaine, telle qu'envisagée jusqu'à présent, n'est pas l'idéal pour tout le monde, surtout pas pour la majorité des citoyens des quartiers « rénovés ». En effet, au bout du compte, on se retrouve avec un quartier « ravagé » socialement, économiquement, physiquement et culturellement. Voilà donc quelques raisons rapidement esquissées qui nous font dire que **les luttes pour sauver des logements, c'est plus qu'une question d'abri...**



## Ce que coûte leur loyer

La situation est particulièrement dramatique pour les locataires à faible revenu: personnes âgées, chômeurs, assistés sociaux, travailleurs au salaire minimum qui consacrent déjà de 30% à 50% de leur revenu pour loger, selon nos données.

Le Rapport Legault nous confirmait cette réalité en nous apprenant que 40% des locataires des grands centres urbains du Québec, étaient incapables de subir une hausse de loyer sans devoir couper sur la nourriture et le vêtement.

Dans le centre ville de Québec, 50% des ménages vivent sous le seuil de la pauvreté et 3/4 des gens y habitant sont locataires (Recensement 1971). 70% des ménages ayant un revenu inférieur à 10,000\$ (ces ménages représentaient 55% de la population de Québec en 1974) devaient consacrer plus de 25% de leur revenu pour se loger. La situation est, on le comprendra, encore plus dramatique au niveau des familles dont les revenus étaient inférieurs à 50,000\$ par année.

Le Comité contre les hausses de loyer - Québec

## Les sinistrés du froid: un comité de défense

En raison de la vague de froid en janvier 81, plusieurs familles (près de 700) de Pointe St-Charles se sont retrouvées, (certaines pour 3 semaines) sans eau, ni chauffage. Mais les comptes de gaz et d'électricité continuaient d'entrer pour des montants aussi exorbitants que 140\$, 185\$ et jusqu'à 400\$.

Pour ces gens, assistés sociaux pour un grand nombre, forcés de se loger dans de vieilles maisons, mal isolés, souvent insalubres, l'augmentation du prix du chauffage atteint 100%. C'est pourquoi le comité des sinistrés du froid exige:

- de la ville: les logements vacants dans les HLM, pour les sinistrés;
- du M.A.S.: des allocations pour un dépannage à court terme;
- des gouvernements: des centres de dépannage et des politiques efficaces de restauration.

Pour le moment, la seule réponse claire: menace de coupure de gaz et d'électricité le 14 mars 81, si les comptes ne sont pas payés.





UNE CAMPAGNE POUR LA SURVIE DES QUARTIERS POPULAIRES  
menée par le FRAPRU, Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain.

## Pourquoi cette campagne?

«Ce que nous voulons avant tout durant cette campagne, c'est publiciser et défendre nos revendications; et le meilleur moyen pour le faire nous semble d'abord être de les faire pénétrer prioritairement au niveau des quartiers où nous intervenons quotidiennement.»

*Vie Ouvrière* faisait connaître dans son numéro de mai 80, les grandes lignes du cahier de revendication du FRAPRU: rappelons les 3 grandes articulations:

- pour le maintien de la population résidente;
- pour la préservation du stock de logement à bas loyer;
- pour des rénovations aux conditions des résidents.

## Des gens qui veulent s'en sortir, ça existe!

La revue *Offensive* décrit ainsi l'événement: c'est par une grande fête de solidarité réunissant plus de 700 personnes que s'est terminée, le 29 novembre à Montréal, la campagne de sensibilisation pour la survie des quartiers populaires menée depuis le 22 septembre par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). **Les quartiers où nous pourrions rester, on va les gagner...** Ce slogan repris par l'ensemble des participants montre bien l'enthousiasme qui régnait au sous-sol de l'église Saint-Édouard à l'annonce des résultats de cette campagne: près de 75,000 journaux en français et en anglais distribués dans les grandes villes du Québec; 25 représentations devant plus de 2,000 spectateurs, au total, de la pièce **Des quartiers où nous pourrions rester**, par le Théâtre À L'Ouvrage!; appui d'une cinquantaine de groupes populaires à la campagne; assemblées dans les quartiers sur les grandes revendications du FRAPRU...

La mobilisation populaire est encore possible aujourd'hui; des gens qui veulent s'en sortir ça existe, quand on sait partir du quotidien qu'ils vivent et développer les revendications à partir de là.

Et bien des alliances possibles! C'est déjà en marche: l'Association Québécoise pour les Droits des Retraités (A.Q.D.R.) les assistés sociaux (ADDS et OPDS), les syndicats, les locataires des logements municipaux... autant de personnes et de groupes qui se voient de plus en plus exploités dans leur condition de locataire.

## Peut-on parler d'un réel front provincial?

C'est encore à faire, bien qu'il ne faut pas sous-estimer le noyau actuel, et les regroupements régionaux qui perdurent après la campagne: Montréal, Centre-Sud, Verdun, Sherbrooke, Québec, St-Hyacinthe, Joliette... même si cette unité est encore fragile et à consolider, la campagne aura été un pas important à un double niveau, régional et provincial.

## Une clef importante dans le succès de cette campagne, le Théâtre À l'Ouvrage

C'est à la demande du FRAPRU que le Théâtre À l'Ouvrage a produit la pièce **Des quartiers où nous pourrions rester**, à partir du cahier de revendications du regroupement provincial. La collaboration entre le Théâtre À L'Ouvrage et le FRAPRU a été étroite aussi bien pour la création comme telle de la pièce que pour sa présentation dans les quartiers. Ainsi, la table d'organisation de la campagne composée de représentants des groupes locaux est intervenue à trois reprises dans le processus de production de la pièce: sur le canevas





FRAPRU

**Chanson  
des  
Mal Logés.**

Expliquez-moi ce qui  
m'arrive.  
Ils disent qu'il faut vider la  
place.  
Ramasse tes petits et tes  
guenilles,  
Ils nous font le grand  
ménage.  
Que faut-il chercher à  
comprendre ?  
Nous v'la dans la rue comme  
des vidanges...

**théâtre à l'Ouvrage**

politique reprenant les grandes idées qu'elle devait défendre, sur le canevas théâtral montrant comment ces idées seraient présentées sur scène et lors d'une répétition générale. Cette participation s'est toujours faite dans un esprit d'unité, les groupes cherchant à enrichir la pièce pour qu'elle corresponde vraiment à leur réalité, à celle de leurs quartiers, à celles du FRAPRU. Des représentants du FRAPRU ont aussi participé à la plupart des représentations de la pièce, intervenant principalement dans les discussions qui suivaient le spectacle.

La contribution du Théâtre À L'Ouvrage a sans aucun doute été un élément moteur de la campagne. Elle a d'abord permis de présenter de façon

vivante, dans une comédie politique de grande qualité, non seulement les problèmes que doivent affronter quotidiennement les résidents des quartiers populaires, mais aussi les grandes revendications du FRAPRU. L'accueil chaleureux reçu par la pièce de théâtre dans toutes les villes où elle a été présentée montre avec éloquence que ce but a été atteint.

**C'est maintenant le temps d'agir**

**Au printemps:** Intervenir pendant la campagne électorale, soulever des débats dans les assemblées publiques pour forcer les hommes politiques à se situer devant les revendications du FRAPRU, et leur politique en matière d'habitation. Le FRAPRU prépare des outils en ce sens.



Sur le front locataire, une campagne provinciale contre la hausse des loyers à laquelle participe le FRAPRU est en marche.

**À l'automne:** ce sera la critique du budget gouvernemental et des programmes maintenus ou nouveaux en matière de construction de logement et de rénovation.

Car à la fin de cette campagne, trois grands axes de préoccupations se dégagent: la hausse incessante des loyers, la disparition des programmes HLM, les programmes gouvernementaux de rénovation: Logi-Nove, Logi-Rente, Logi-Parel. Les quartiers populaires continuent de faire les frais politiques d'aménagement urbain.

#### **Une épée de Damoclès sur la tête**

Le financement du FRAPRU connaît une situation dramatique alors que l'organisation est en plein essor. La Société d'habitation du Québec, qui a donné \$30,000 de subventions l'an dernier, a du même coup annoncé qu'elle cessait ses contributions, et le ministère de l'Éducation, par sa direction générale de l'éducation aux adultes, a ramené sa contribution de \$16,000 à \$5,000. Centraide refuse par ailleurs de verser quoique ce soit.

Pour continuer à fonctionner, le FRAPRU s'est adressé à 40 syndicats et à 60 communautés religieuses. Il n'a reçu pour le moment que \$2,000.

## **Victoire au H.L.M. Berri-Lajeunesse à Montréal**

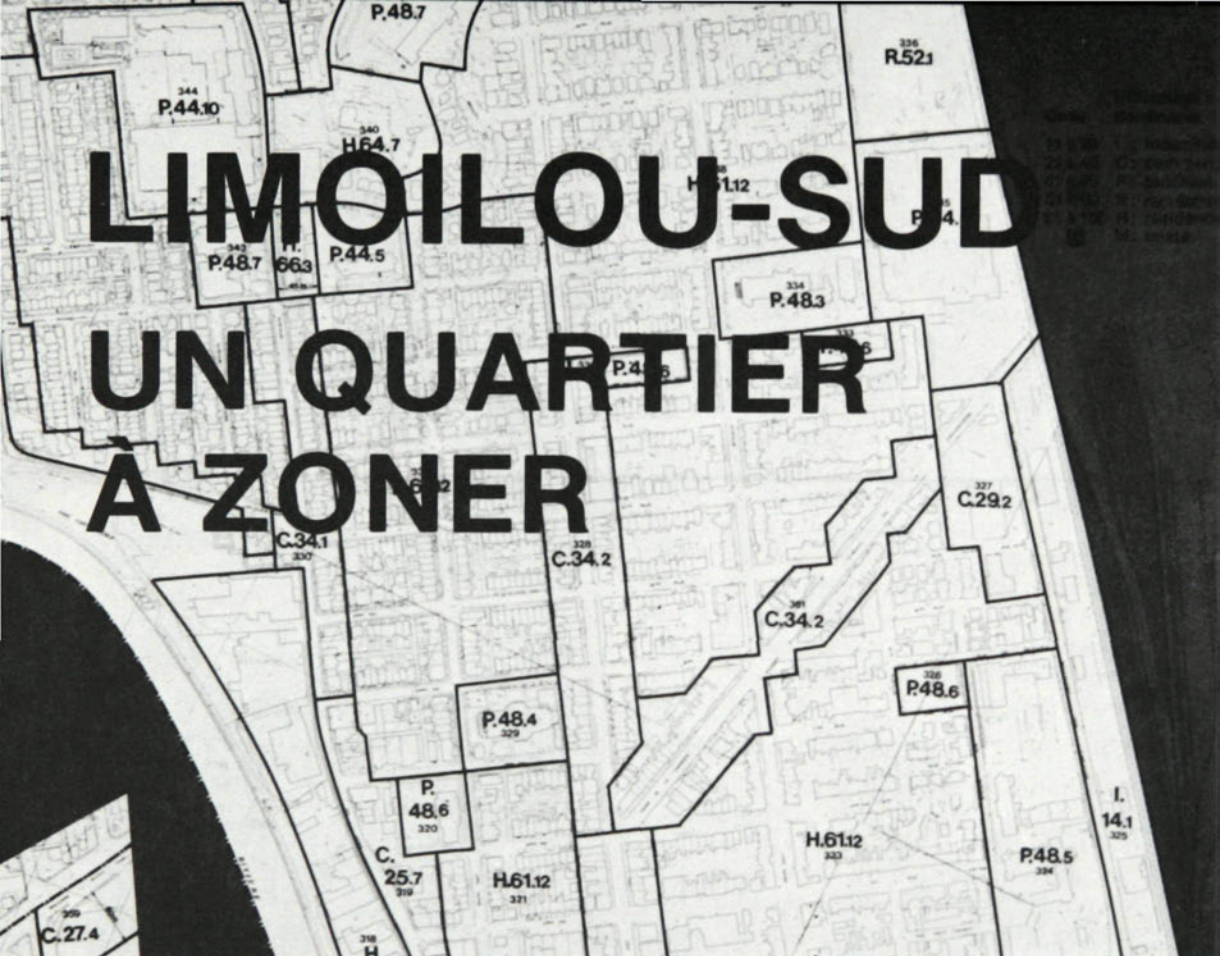
Berri-Lajeunesse, qui est un projet pour personnes âgées et handicapées de cent neuf logements, est un exemple bien concret de coupures de services. Les locataires avaient à leur disposition, pour douze logements par étage, une machine à laver et à sécher le linge. L'Office municipal d'habitation, à cause de ses politiques de restrictions, décide de couper le nombre de machines de moitié, c'est-à-dire qu'il n'y aurait plus qu'une seule batterie tous les deux étages; de plus, celles qui resteraient deviendraient à péage.

Devant cette situation, les locataires, se sont profondément sentis lésés dans leurs droits. Ils se sont donc organisés. C'est parti de l'initiative d'un locataire, puis le Comité de lutte HLM de Montréal a été saisi du problème, il a travaillé à l'organisation de la lutte. La veille du procès, l'Office a réglé hors-cour.

On a quand même dû travailler six mois avant d'obtenir justice, de gagner cette cause. C'est par la solidarité et la force des locataires qu'on obtient quelque chose.

Extraits de: RIAC, Logement et luttes urbaines, n° 4/44, automne 80: *les luttes de locataires de HLM*, par Thérèse Stanhope, p. 102.





# LIMOILOU-SUD UN QUARTIER À ZONER

Paul Ouellet

## Une cure de rajeunissement

Empêtré dans un écheveau de règlements votés année après année, le quartier Limoilou-sud du centre-ville de Québec (21,500 h.) a eu droit en septembre 1979 à une cure de rajeunissement puisque le conseil municipal décidait à ce moment de reviser de fond en comble le règlement de zonage du quartier. Le comité de citoyens, connu sous le nom

de Mouvement d'action populaire de Limoilou (M.A.P.L.), a vite saisi les enjeux de cette opération. Qui de la fonction commerciale ou résidentielle enregistrerait des gains? Entre le studio et le grand logement, lequel s'assurerait un avenir? La qualité de vie du quartier reculerait-elle une fois de plus devant les stationnements bétonnés? Au bout du compte final, qui allait l'emporter?

## Les mots cachés

Au premier abord, le mot zonage n'a rien de sympathique et entraîne à sa suite une traînée nébuleuse de termes compliqués du genre: normes d'implantation ou aire d'agrément. À y regarder de plus près, l'évidence saute pourtant aux yeux; au-delà de ce vocabulaire rébarbatif, le règlement de zonage détermine la vocation d'un quartier. C'est lui qui subdivise le quartier en zones résidentielles, commerciales, récréatives, industrielles et détermine les limites de chacune. C'est encore lui qui précise la hauteur des bâtiments, le genre de commerces permis sur telle rue, le nombre de chambres à coucher exigé par logement, l'emplacement possible des stationnements publics et commerciaux; c'est dire toute son importance pour un quartier urbain.

## Le coup d'envoi

La mise au jeu officielle s'est faite le 15 octobre 79, lorsque le service d'urbanisme est venu présenter publiquement la proposition de zonage adoptée par le conseil municipal et recevoir les commentaires des organismes du milieu. Au delà d'une vingtaine de groupes avaient été invités: comités d'école, clubs de l'âge d'or, conseils de fabrique, caisses populaires. Rebuté par l'aspect technique du zonage, aucun groupe n'avait de mémoire à déposer, sauf le comité de citoyens. Pourtant, tous les acteurs étaient là: le Mouvement d'action populaire avec ses représentants clairement identifiés, quelques délégués d'organismes appuyant tel aspect du mémoire ou posant des questions d'éclaircissement aux urbanistes, les échevins du quartier regardant se dérouler la soirée pendant que le président de l'association des marchands assis près d'eux se contentait de leur murmurer ses remarques à l'oreille. Le lendemain, le journal *Le*

*Soleil* rapportait les grands objectifs défendus par le comité de citoyens (M.A.P.L.): préservation des grands logements, réduction des zones commerciales et des stationnements publics et commerciaux, exigence du droit au referendum afin que les résidents puissent contrôler tout nouvel amendement au futur règlement de zonage. En raison de sa chartre particulière, la ville de Québec n'est pas soumise à la loi des cités et villes et, contrairement à la majorité des villes du Québec, ne reconnaît pas ce droit au referendum.

## L'heure du choix

Après cette soirée d'ouverture, la vingtaine d'organismes du milieu, choisis par les élus, étaient invités à se retrouver à la salle du conseil de ville pour former le comité consultatif sur le zonage de Limoilou-sud. Détail important: le conseil de ville formé exclusivement de représentants du Progrès Civique, habitués à administrer la ville «en privé», exigeait le huis-clos au comité consultatif. Une décision importante se devait d'être prise par le comité de citoyens: participerait-il oui ou non à ce comité consultatif? Les arguments en faveur de l'une ou l'autre option ne manquaient pas. Oui à la participation si le comité veut obtenir de l'information sur ce qui se passe, faire endosser le plus possible ses positions, éviter d'être complètement exclu du débat et catalogué «d'éternel chialeux». Non à la participation parce que ce comité consultatif n'a pas de pouvoir décisionnel, que la mobilisation doit être privilégiée et parce que le comité de citoyens risque d'être pris au piège et conduit à endosser un projet de zonage qui ne rencontrera pas vraiment ses objectifs.

Une troisième position surgit: participer à nos conditions. Lesquelles? - Que les



représentants du comité de citoyens ne votent jamais avant que celui-ci ait précisé sa position. - Qu'il réclame que la procédure du comité consultatif soit celle du vote plutôt que du consensus. - Que le comité de citoyens affirme publiquement son désaccord sur le huis-clos et qu'il donne régulièrement de l'information sur ce qui se passe au comité consultatif: communiqué de presse, assemblée publique. - Qu'il suscite la mobilisation des citoyens sur des points majeurs. - Qu'il se précise des positions minimales au-delà desquelles il se retirera publiquement plutôt que d'endosser la revision en cours. Le vote est demandé; la majorité opte pour la participation à nos conditions.

### **Branle-bas de combat**

Le lendemain du vote: préparation d'un communiqué de presse, mise sur pied d'un comité de travail, relevé des commerces par rues, étude des caractéristiques de chaque zone... À partir de la liste des organismes invités au comité consultatif, le comité de citoyens identifia quelques délégués qui s'étaient montrés solidaires du M.A.P.L. dans le passé. Sur la base du mémoire du comité de citoyens, ces délégués acceptèrent de siéger au comité de travail du M.A.P.L. lequel précisait avant chaque réunion du comité consultatif les objectifs maximum et minimum à atteindre sur chacun des points à l'étude. D'autres délégués considérés comme sympathiques étaient rencontrés sur des points particuliers au fur et à mesure du déroulement de la revision du zonage. Cette préparation et ces alliances sûres donnèrent une position de force aux mesures favorisant la fonction résidentielle.

Cette capacité de se lier à certains délégués n'a pas surgi du hasard. Elle

était le résultat d'une politique suivie par le comité de citoyens depuis sa fondation en 1975. En effet, tout en évitant le réseau des élites traditionnelles, lesquelles possèdent leurs lignes de communication avec les pouvoirs en place, le M.A.P.L. s'est toujours efforcé de diffuser et de proposer ses positions auprès de plusieurs membres d'organismes du milieu: comités d'école, clubs de l'âge d'or, comités paroissiaux. Ce lien s'est établi par la diffusion du bulletin d'information et la recherche d'appuis sur des dossiers particuliers comme la pollution de l'incinérateur, la fermeture de l'école St-Esprit, les maisons détériorées ou la mise sur pied de la halte-garderie et des coopératives d'habitations.

Cette action interne à l'intérieur du comité consultatif était complétée au besoin par des actions de mobilisation: pétition sur la 3<sup>e</sup> avenue, bilan en assemblée publique, communiqué de presse.

### **Des gains à surveiller**

Au terme de trois mois de travail, le comité consultatif avait fait le tour du quartier. Dans chacune des zones, les positions mises de l'avant par le comité de travail du M.A.P.L. avaient été endossées à peu de choses près par le comité consultatif avec des majorités significatives. La faible opposition regroupée autour de l'association des marchands n'a jamais réussi à prendre l'initiative du jeu à renverser la vapeur. C'est ainsi que la proposition initiale du conseil de ville fut amendée de façon importante en faveur de la fonction résidentielle en réduisant les zones commerciales, en éliminant sur plusieurs avenues le droit de louer des commerces et bureaux aux étages, en réduisant les zones de stationnement public et commercial, en exigeant 75% de logements



Entre le studio et le grand logement, lequel s'assurerait un avenir? La qualité de vie du quartier reculerait-elle une fois de plus devant les stationnements bétonnés? Au bout du compte final, qui allait l'emporter?

de deux chambres à coucher dont 25% de trois chambres. Malvenu de remettre en question les recommandations du comité consultatif, le conseil municipal endossait le 10 mars 1980 le nouveau règlement de zonage de Limoilou-sud.

Conscient que les intérêts divergents qui s'étaient manifestés au moment de la révision du zonage ne disparaîtraient pas avec l'adoption du nouveau règlement, le comité de citoyens prenait cette même journée l'engagement de suivre avec attention l'application de ce règlement de zonage. Cette surveillance s'avérait d'autant plus nécessaire que le conseil municipal avait refusé de reconnaître le droit au referendum lors des amendements au zonage. Là-dessus, rien à faire: aucune victoire à célébrer ou à espérer. Dernièrement, le M.A.P.L. a eu l'occasion de revenir sur la place publique à propos du zonage. En effet, dans un huis-clos feutré, la commission d'urbanisme a émis pour une construction neuve un permis qui ne respecterait par le nombre de chambres exigé par logement. La réaction ne s'est pas faite attendre car le comité de citoyens n'entend pas que les gains obtenus dans

l'aménagement du quartier soient remis en question cas par cas dans le silence de l'hôtel de ville.

Dans cette révision du zonage, le comité de citoyens a réussi à orienter le développement futur du quartier tout en s'implantant encore mieux dans le milieu. À ces conclusions pratiques doit s'ajouter un questionnement d'une grande importance:

- de quelles façon un comité de citoyens, organisation de masse, peut-il continuellement renouveler sa base particulièrement mobile?
- comment mettre au point des tactiques et des moyens propres à chaque lutte?
- comment articuler les luttes et les services au sein d'un groupe populaire?
- comment exercer un rôle de leadership dans son quartier?

Autant de questions sur lesquelles il serait intéressant de s'arrêter mais qui dépassent le cadre de cet article.



# La petite histoire de la rue St-Rédempteur à Hull



Marc Labelle

coordonnateur pour **Logement-va-pu**

Au début de 1976 les dix-sept familles de la rue St-Rédempteur (côté ouest entre St-Laurent et Sacré-Cœur) reçoivent un avis d'expulsion dans le but d'élargir ce tronçon de rue.

Avec le comité **Logement-va-pu**, les futurs expropriés font plusieurs pressions (réunions, lettres et conférences de presse) et réussissent à pousser d'échéance en échéance l'éventuelle démolition.

En automne 76 le gouvernement du Québec cède aux pressions et confie l'administration de plusieurs logements à **Logement-va-pu**. Deux ans plus tard le comité St-Rédempteur est mis sur pied: les locataires

s'occupent eux-mêmes de la gestion et de la réparation des maisons. Au printemps 79 le comité St-Rédempteur demande l'administration du 3 de Lasalle (près de St-Rédempteur) que le Ministère des transports du Québec vient d'acquérir. Malgré les multiples démarches auprès du député-ministre Ouellette et du Ministère des transports, la maison est laissée à l'abandon. Fatalement la maison passe au feu l'hiver suivant.

L'automne dernier, des travaux sur la rue St-Rédempteur garantissent le caractère permanent de cette rue en tant que voie simple alors qu'il avait été prévu à l'origine de la transformer en rue à quatre voies.



Le boulevard Maisonneuve en construction.

Serge Blondin



Roger Poirier

Enfin, une vue «présentable» pour les parlementaires!

Lors d'une conférence de presse le ministre Ouellette remet officiellement quatre (cinq s'il n'y avait eu l'erreur du 3 de Lasalle) maisons aux Habitations populaires de l'Ou-taouais, ce qui met un terme à la menace de démolition.

C'est grâce à la lutte que **Logement-va-pu** et le comité St-Rédempteur mènent depuis plusieurs années que les autorités en place ont dû plier devant la résistance populaire et maintenir les maisons debout.

### Enjeux urbains à Hull

Hull se trouve immédiatement dans le dos d'Ottawa, la cour arrière du Parlement ayant une vue sur les quartiers défavorisés et la base industrielle de Hull. Déjà en 1915, le Rapport Holt prévoyait la relocalisation des industries de Hull pour améliorer le coup d'œil du Parlement.

La rénovation urbaine consistait dans la démolition de 1531 logements sur une courte période temps (1968 à 1974). L'ensemble de ces démolitions eut lieu dans le quartier ouvrier mieux connu sous le nom de l'Île de Hull. Elles signifiaient la démolition de 10% du stock de logements de la ville ou de plus de 25% du quartier.





# CHAMBRES LOUER

Faubourg-Vidéo, Québec

## POUR CHAMBREUR PERMANENT!

Michel Nolin

Ce n'est pas seulement des couples, jeunes ou vieux, des familles avec ou sans enfants, des gens séparés ou divorcés qui habitent les logements des quartiers populaires. Il y a ceux et celles que l'on nomme les chambreurs permanents.

L'action sociale auprès de cette catégorie de locataires débute bien avant 1976 dans le quartier St-Roch à Québec. Depuis cette date cependant l'activité se poursuit sous des

angles divers car il faut le reconnaître, la situation de ces personnes ne se limite pas à la seule question du logement. Les conditions économiques et sociales auxquelles les chambreurs se confrontent chaque jour marquent le type de relations vécues avec les gens de leur entourage.

Le chambreur permanent présente plusieurs caractéristiques: jeune adulte, vieux garçon de 45-50 ans ou



personne âgée; homme (90%) ou femme (10%); célibataire, veuf, séparé ou divorcé; handicapé physique ou malade chronique; travailleur d'usine ou de bureau, assisté social ou chômeur; vétéran; alcoolique ou drogué.

Cette population n'est pas celle qui fréquente le club d'âge d'or tous les après-midi. Elle habite rarement une des deux chambres que les quelques petits propriétaires du quartier ont aménagées dans leur loyer.

Les expériences menées dans ce secteur de la ville de Québec visent principalement le commerce des maisons de chambres. Les propriétaires de ces maisons habitent à l'extérieur du quartier. Ils ont acheté ces édifices à l'époque où la ville s'apprêtait à faire le réaménagement

du quartier, prévoyant revendre à gros prix le moment venu. Mais voilà, le bulldozer tarde à passer. De grands logis ont été transformés en maison de 7, 8, 10 ou 12 chambres.

Le projet des chambreurs mené par deux intervenants du Service Juridique Universitaire aura permis de connaître cette population et de constater l'état du logement offert à ces locataires: espaces insalubres (manque d'entretien, humidité, vermine); non respect des règlements municipaux et provinciaux concernant le feu, le vol, l'hygiène, l'accessibilité des lieux; services inadéquats relativement à l'eau, les toilettes, le chauffage, l'électricité, l'aération; coût exorbitant et exigüité des chambres conjugués à la rareté de ce type d'habitation.



En ce qui a trait au chambreur lui-même, il se présente comme une personne plutôt mal en point. Sans emploi, besoin de soins médicaux, rejeté ou déraciné de son milieu familial, choix plus ou moins conscient de vivre en retrait de la société, tout ceci l'ont conduit au centre-ville. Il espère y retrouver d'anciens compagnons de travail (exemple: ex-bûcheron) de même qu'un milieu où il pourra vivre à sa façon.

L'insuffisance de revenus, la rareté d'emploi, le rejet par les résidents « ordinaires » du quartier, la dépendance à l'égard du concierge de la maison de chambre, du « pusher » ou des services d'aide sociale, le peu de recours légaux, le sentiment d'infériorité et l'absence d'endroits récréatifs l'amènent à faire la navette entre sa chambre et certains lieux publics.

L'avantage de ce quartier c'est qu'il offre dans un périmètre assez restreint les services nécessaires auxquels a recours le chambreur permanent: logement, restaurant, épicerie du coin, taverne, brasserie, services de santé, services sociaux, le tout sans occasionner des frais de transport. Toute l'année, le mail St-Rock constitue un lieu important de rencontre de ses compagnons ou tout simplement pour voir y passer le monde. L'été, il est possible de se rendre aux mini-parcs aménagés aux extrémités du quartier.

Le projet des chambreurs a mis en évidence les conditions de loge-

ments à partir desquelles les chambreurs subissent l'exploitation. Les principales actions ont été de nature juridique et réalisées en relation avec les groupes populaires du quartier et des secteurs avoisinants. L'on pourrait parler de la force de pression exercée auprès des autorités municipales afin que la ville de Québec fasse respecter ses propres règlements, ou l'amendement du code civil en matière de biens loués.

La démarche qu'entreprend actuelle-



Faubourg-Vidéo, Québec



Faubourg-Vidéo, Québec



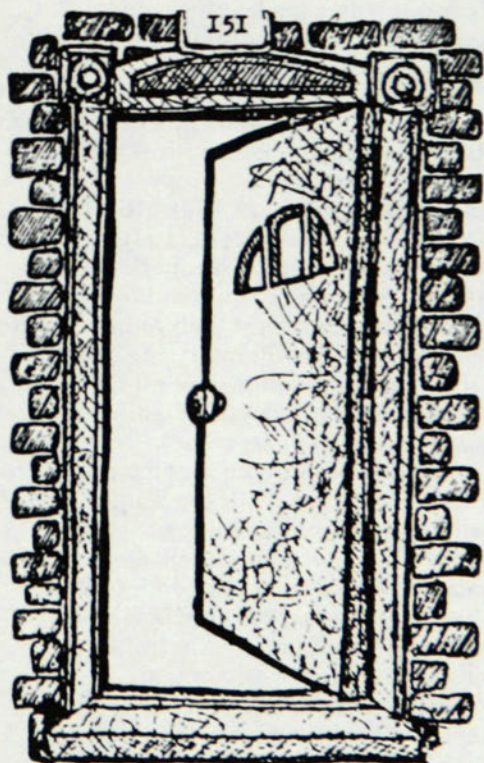
ment la « Société Action-Chambreurs de Québec Inc. » vise surtout les personnes âgées, les malades chroniques et les alcooliques en voie de réhabilitation. Cette corporation sans but lucratif a fait l'achat de deux maisons de chambres et en a assuré la rénovation. Cette fois, des lieux communautaires et des services en commun s'avèrent disponibles pour les chambreurs. Ces derniers participent à l'administration de l'organisme. De plus, un local adjacent aux dites maisons servira de café-rencontre tout en y offrant

un service de cantine. Une action contre le prêt usuraire se prépare également.

Jusqu'à ce jour, ces personnes vivent des problèmes d'alcoolisme, de malnutrition, d'isolement, de solitude. Les résidents du quartier les considèrent comme la « peste » du secteur. Les concierges interdisant le voisinage entre chambreurs, renforcent leur cloisonnement. Les propriétaires par leurs hommes de maintenance exploitent ces individus. Et quand ce n'est pas les policiers qui au moindre regroupement, deux ou trois chambreurs rassemblés pour jaser, les obligent à circuler.

Cet ensemble de conditions marginalise la personne humaine et rend le chambreur permanent un être des plus anonyme. Sur tous les plans, physiologique, psychologique et économique, le chambreur permanent n'a plus les moyens de nous déranger, de nous faire savoir qu'il existe. Il faut reprendre la démarche, lui permettre de s'identifier, de communiquer et de refaire des liens avec un tissu social qui poursuit le combat en vue de faire cesser l'exploitation que subissent les classes des milieux ouvriers et populaires.

Montréal a aussi son comité des chambreurs. Pour toute information, contacter Pierre Legros, CLSC Centre-Ville, 866-5761 ou 861-5103.





# La maison du fier monde

Claude Watters

---

Pourquoi le passé d'un quartier est-il important à connaître? Parce que l'aliénation s'appuie sur l'oubli. L'oppression aussi. Pour contrôler l'avenir d'un quartier, il faut tirer les leçons du passé. La connaissance du passé éclaire le présent et prépare l'avenir. Mais pour que le passé soit connu, il faut qu'il soit présent et préservé.

La population de notre quartier Centre-sud de Montréal subit deux blocages: un dans le temps, un autre dans l'espace. Dans le temps, la population est bloquée au présent, elle vit au présent. Tout s'y prête: la T.V., le chèque du bien-être social. Ceux qui travaillent vivent aussi au présent, n'étant pas assurés de leur job pour le lendemain.

Notre population est aussi bloquée dans l'espace: on sort de moins en moins de chez-soi. Les média nous affirment qu'il suffit de mettre le nez dehors pour être volé, violé, assassiné. Mais si on sortait, où irait-on? Il n'y a plus, dans le quartier, de point de ralliement, des endroits où l'on puisse aller simplement pour le plaisir de rencontrer d'autres personnes.

Pour sortir du cloisonnement actuel, il faut réveiller la mémoire du quartier, la fixer dans un espace et la rendre productrice de promotion collective.

## Un musée de voisinage

En mars 1980, le comité de citoyens des Habitations Communautaires du Centre-Sud de Montréal, a proposé la création de la **Maison du Fier Monde**. Ce sera un ensemble à trois facettes: un musée de voisinage, un espace commercial, des espaces communautaires. Ce sera un espace ouvert et dynamique qui raconte l'histoire du quartier à travers les maisons, les usines, les métiers, les objets usuels, la vie quotidienne. Ce sera aussi un espace, une «place» pour s'asseoir et prendre un café ou une bière, ou manger. Un espace aussi pour acheter les légumes, les fruits et les fleurs. Un espace pour tenir des réunions. L'agora, quoi! Et ce n'est pas rêver en couleurs, puisque le marché Saint-Jacques était cela autrefois (le musée en moins, évidemment).

C'est la partie musée de voisinage qui nous a d'abord préoccupés, parce que c'est la partie qui risque de mobiliser

davantage nos concitoyens. Ce sera un musée scientifique dans sa démarche et sa présentation, à l'image des musées de science et d'industrie qui se trouvent dans tous les pays civilisés (sauf au Québec). Mais l'objet du nôtre sera notre quartier et sa population. Avant de s'intéresser à la vie quotidienne des Étrusques, nous devons connaître la nôtre. Mais cette connaissance doit questionner l'avenir: la promotion collective est à ce prix. Mais il faut éviter la mode retro qui débouche sur la civilisation du macramé et du granola.

### Un vrai musée

Nous aurons des reconstitutions de maison du quartier avec les équipements originaux. Pas uniquement pour **montrer** ce que nos concitoyens connaissent déjà mais pour tenter d'**expliquer**. Il suffit de voir la coupe d'un mur extérieur pour comprendre les problèmes de chauffage qui conduisent aux maladies endémiques du quartier. Nous allons aussi reconstituer des parties d'usines du quartier (chaussures, textile, tabac, alimentation): encore là, pour **expli-**

**quer** la condition des ouvriers. Ces usines étaient le profit de quelques-uns et la vie quotidienne de la majorité. Il faut les montrer pour affirmer que l'on était là avant que le « progrès » découvre notre quartier et chasse sa population.

Nous allons mettre en valeur les métiers et les artisanats du quartier: ceux qui existent encore et ceux qui sont disparus. Ils font de moins en moins partie de la vie quotidienne à l'heure du ready-made. Il ne s'agit pas de revenir en arrière pour fabriquer nos chaussures, mais l'évocation du travail bien fait est un élément de fierté collective à retrouver.

Nous allons aussi illustrer certains thèmes à l'aide de plans, cartes, affiches, photos, diaporamas. Par exemple:

- la maladie, les épidémies, les hôpitaux, la goutte-de-lait;
- les épiceries, restaurants du coin, tavernes;
- les théâtres de vaudeville;
- les écoles, les églises, les fêtes;
- la politique et les élections, la radio.

Le marché Saint-Jacques des années 20.





## La réalisation du projet



Ce sont les citoyens qui devront définir et réaliser la Maison du Fier Monde. Nous avons d'abord formé un «Comité du Musée» composé de citoyens du quartier, pour orienter le contenu du musée et en faire un objet de mobilisation. Ce comité se réunit au moins aux deux semaines. Nous sommes en voie d'incorporation en société sans but lucratif.

Le comité du Musée a élaboré une stratégie échelonnée sur trois ans et comportant quatre étapes principales: recherche documentaire, diffusion du projet dans le quartier, recherche du lieu et des moyens matériels de réalisation, et réalisation proprement dite. Il est bien évident que ces étapes ne sont que l'indication de temps forts de cette démarche. Il y a nécessairement un chevauchement.

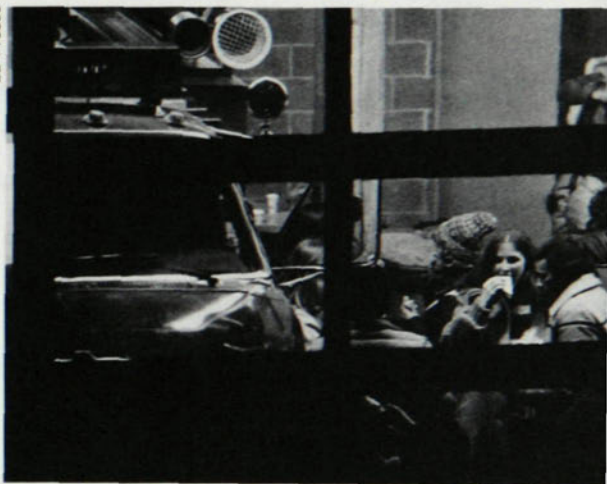
En avril 1980, nous avons demandé et obtenu une subvention du Ministère des Affaires culturelles pour une recherche de documents. Quatre chercheurs de l'UQUAM ont été engagés, sur recommandation d'un professeur de cette université qui suit la démarche bénévolement, et d'une façon la moins direc-

tive possible. Le mandat prioritaire des chercheurs a été défini par le comité du Musée. Un document de travail de plus de 400 pages a été produit, avec de volumineuses annexes. De cette documentation, un thème a été retenu pour la deuxième étape de diffusion: l'alimentation durant la Crise.

Et quoi de mieux qu'une fête pour faire connaître un projet. Cette fête aura lieu au Comité Social, 1710 rue Beaudry, les 24 et 25 avril 1981. Nous y verrons la reconstitution d'une épicerie et d'une taverne d'époque. Il y aura aussi une maquette du marché Saint-Jacques, la présentation de films et d'un diaporama sur le quartier. Des enfants (8-9 ans) de l'école Sainte-Brigide présenteront une maquette qu'ils ont faite des environs de leur école, ainsi qu'un vidéo. Nous aurons aussi un souper d'époque, une danse, possiblement costumée, ainsi qu'une soirée de chants folkloriques et peut-être de vaudeville (on parle de la Poutine). Cette fête se prépare actuellement dans l'enthousiasme.

Les troisième et quatrième étapes de notre stratégie dépendent de trop de facteurs pour les présenter maintenant: il faudra y revenir. Ce projet de Maison du Fier Monde est audacieux mais indispensable pour notre quartier. S'il réussit chez-nous, il sera un exemple pour d'autres quartiers ouvriers. Il va réussir si nous voulons qu'il réussisse. (Pour information: Michel Gendron (514) 521-3387).

La Presse



## LES ARRESTATIONS DE BOUCHERVILLE

Jacques Tanguay, travailleur licencié à BFG-Admiral

---

**Vendredi le 23 janvier 1981, 122 grévistes sont arrêtés au cours d'un piquetage d'appui aux employé(e)s de bureau de «DISMAT» de Boucherville en grève depuis le 3 décembre 1980.**

J'étais présent lors de l'arrestation des trois (3) autobus, coin Victoria et Curé-Poirier, à Longueuil. D'abord, ce fut une interception pour vérification par la police de Longueuil. Mais nous étions à peine repartis, que nous étions interceptés à nouveau et cette fois, ça avait l'air sérieux.

### **Trois corps policiers sur les dents**

Puis la longue attente a commencé. Une couple de personnes ont demandé pour sortir, mais là, on a appris qu'il était interdit pour quiconque de sortir à l'extérieur. Le chauffeur d'autobus a demandé l'autorisation d'aller téléphoner mais ça lui a été refusé. Entretemps, la police est



venue demander ses papiers au chauffeur pour vérification. Mais on était toujours arrêté et on voyait une grosse circulation de voitures de police et policiers qui sortaient du poste de police de Longueuil (on était en face). Et à un moment donné, c'est la Sûreté du Québec qui est arrivée. Trois corps policiers étaient donc sur les lieux et on ne savait toujours pas ce qui était pour se passer.

Vers 1:00 heure environ, notre chauffeur a reçu l'ordre de suivre les voitures de police et ce fut un déploiement policier sans précédent. Partout sur le trajet, on se faisait dépasser par des voitures en furie; lumières clignotantes «au boutte». Une vraie disco nous encerclait. À chaque coin de rue il y avait des voitures de police qui bloquaient les rues. Après bien des hypothèses sur le lieu de notre destination, on s'est aperçu qu'on se dirigeait vers Boucherville et là, on s'est stationné dans la cour du poste de police. Chaque autobus était devant une des portes du poste de pompiers et l'attente a continué. La nervosité grandissait à mesure que l'heure avançait. Depuis 13:30 heures environ, nous étions arrêtés devant les portes et là, plusieurs se lamentaient ou avaient envie de paniquer. Plusieurs avaient faim. Frustration. Beaucoup avaient mal à la tête. On était près de la suffocation. Pas le droit d'ouvrir les fenêtres ou les portes. D'autres avaient mal aux yeux. Quelques-uns ont demandé d'aller aux toilettes, mais ça leur a été refusé. Pendant ce temps, les policiers de l'anti-émeute prenaient un malin plaisir à se promener autour des autobus avec leurs visières et leurs bâtons et faisant des farces entre eux. On voyait le sadisme se dessiner sur leur visage. Chacun était fier de refuser à ceux ou celles qui faisaient la demande pour sortir: une réponse sèche se faisait entendre: «non, pas question».

Vers 15:15 heures, on a réussi à obtenir la permission pour les hommes d'aller uriner, mais c'était dehors, le long des autobus, à la vue de tous et de toutes, par groupe de cinq. J'étais tellement nerveux que je n'ai pu qu'uriner la moitié de ce que j'aurais pu. J'avais un mal de tête terrible. Pour les femmes, ça été seulement 1:30 heure plus tard qu'elles ont pu se rendre aux toilettes.

Vers 16:00 heures, les premières cantines sont arrivées. Et là, on a pu «manger» par groupe de cinq; et il ne restait pas grand chose à manger.

### Traités comme des criminels

Auparavant, on avait vu des personnes descendre du troisième autobus, puis du deuxième, et là, on les a vues s'aligner devant les portes du poste, les mains en l'air, comme des criminels, face à nous. Et là, on voyait les policiers fouiller les hommes qui étaient alignés là. Puis, ce fut le deuxième puis finalement le premier autobus et c'est à ce moment que les femmes ont pu aller aux toilettes après avoir été fouillées une par une.

Pendant que nous étions alignés les mains contre les portes du poste, j'ai eu connaissance qu'une personne de race noire a été maltraitée; elle aurait paraît-il fait un geste interdit.

Puis, ce fut l'identification par groupe de cinq. La prise des empreintes de chacun des doigts en trois copies et les photographies, avec ton numéro de prisonnier collé sur toi. Dans mon groupe de cinq, il y avait trois personnes de race noire. Mais ces personnes ne pouvaient pas monter avec nous dans notre groupe de cinq où nous allions pour identification par les boss de Dismat. Les policiers nous ont dit que c'était plus difficile pour l'identification d'avoir des blancs et des



noirs ensemble. Je me suis plaint à deux policiers que c'était du racisme que tout ça, mais je ne pouvais avoir raison. Puis, là, pour aller aux toilettes ou pour boire de l'eau, il fallait attendre le bon vouloir de ces messieurs. Des fois, la permission était accordée, des fois elle était refusée. C'était comme à la loterie. Si ton numéro sortait, ça pouvait aller, autrement tu devais faire un nœud. Pour téléphoner, l'attente étant plus longue, il fallait attendre plus longtemps encore.

Quand est venu le temps de l'identification, le policier blond de Longueuil qui m'interrogeait, voyant que je venais de Thetford Mines, m'a dit: «me semble que je t'ai déjà vu quelque part», lui aussi venait de Thetford, m'a-t-il dit. Ce qui n'était pas pour diminuer ma frayeur.

Une fois les identifications, les empreintes et les photos prises, nous sommes montés cinq personnes de race blanche en haut: Bérard, Bélanger, Fontaine, une autre et moi-même, dans la chambre au miroir. D'abord, séance de photographie de face, de côté, avec notre numéro matricule bien en vue. Puis identification par le miroir secret. Tourne d'un côté, de l'autre, de face, on recommence le stratagème quatre, cinq fois. Bruno et moi, on se fait dire de lever les yeux. Puis là, Bruno Bélanger, Yves Fontaine et moi-même, on est invité à passer en bas aux interrogatoires.

### **Même pas le droit à un avocat**

Entre-temps, on apprend que notre avocat s'est vu refuser l'accès au poste de police. On ne comprend plus ce qui se passe. Et moi, j'ai un peu envie de paniquer. Tout ça a été appris par des téléphones qu'on a pu faire subrepticement. J'arrive donc devant deux policiers pour mon interrogatoire. Nous étions en effet Fontaine, Bélanger et moi-même ayant été identifiés par des boss de chez

Dismat.

Mon interrogatoire commence donc: nom, adresse, téléphone, auxquels je réponds. Puis il me demande de faire une déclaration sur ce que j'ai vu. Là, je demande la présence d'un avocat. Le policier me répond qu'il n'en est pas question. Il revient à la charge et me demande à nouveau de faire une déclaration. Là, je lui dis: «j'ai le droit d'avoir un avocat et je vais en avoir un». Et lui demande si ce que je dis en déclaration pourra être retenu contre moi? Il me répond: «oui». Je suis donc plus convaincu de ne pas parler. Et j'exige la présence d'un avocat de nouveau. Mais mon sort était déjà réglé à ce qu'il paraît, car le policier me dit: «de toute façon, tu as été reconnu et des charges sont retenues contre toi».

### **Au cachot...**

On me demande alors de vider toutes mes poches et de mettre le contenu dans un sac. Et là, on me conduit vers une cellule. Il est environ 19:30 heures. Avant d'entrer en cellule, on m'enlève ma ceinture, mon jacket, mes souliers et on m'envoie en dedans. La lourde porte se referme sur moi avec le bruit caractéristique des grosses clés et je me retrouve prisonnier au fond d'un cachot n'ayant pour tout lit qu'une surélévation de bois d'un pied de hauteur construite sur le ciment et là, j'essaie de me «détendre» dans ce cachot infect où je vois de la vomissure sur le bord du grillage, c'est assez infect, merci. Une lumière aveuglante m'éclaire. Une caméra est braquée sur moi et je sens bien qu'il doit y avoir un micro également. Donc, tous mes faits, gestes et paroles vont être passés au crible pour les huit heures et demie à venir. Car, c'est uniquement vers 3:30 heures du matin que j'ai pu sortir de cette prison où je me sentais surveillé et



épié en tous sens. Ce qu'on voulait de moi, c'était mes nerfs.

Au début j'étais seul dans cette partie du cachot composé de trois cellules, et ce n'est qu'une demi-heure plus tard environ que Bruno est venu me rejoindre dans une cellule voisine. Quand je l'ai vu entrer tout pâle, j'ai bien vu qu'il filait un mauvais coton. Je me suis mis à chanter, à lui parler, à lire des annonces classées tout haut, au moins pour lui changer les idées. Puis un bon bout de temps plus tard Marc-André Pouliot est venu nous rejoindre. Puis ce fut Réjean Baribeau. Je me souviens qu'il a dit au policier qu'il était malade, mais rien n'y fit. Je l'entendais tousser d'une toux curieuse dans son cachot. C'était un genre de geignement qu'il faisait mal à entendre. N'importe quel être humain normal n'aurait pas pu être insensible à une telle réaction, mais les policiers l'étaient, eux. Au bout d'un certain temps, on est venu le chercher. J'ai appris par après qu'il était cardiaque.

Les heures passaient. On semblait vouloir nous faire patienter un bon bout de temps. Je demandais l'heure de temps à autre à des femmes qui passaient devant nos cellules pour aller aux toilettes. Je crois qu'on voulait voir notre avocat. Mais pas de réponse. J'essayai donc de me coucher. Mais le bois, c'est un matelas pas mal dur à supporter pour le corps humain. Je suis parvenu à m'assoupir un peu quelques minutes, je crois. Mais, je ne savais toujours pas ce qui se passait à l'extérieur. Au début, je chantais pour faire passer le stress, mais plus on s'enfonçait dans la nuit, moins j'avais envie de chanter. Je me retrouvais enfermé, privé de ma liberté, sans papier, sans montre et sans cigarette. Depuis la première et dernière bouffe prise vers 16:30 heures, je n'ai rien eu à manger jusqu'à mon départ à 3:45 heures a.m. À

un moment donné (j'ai su plus tard que c'était vers 2:30 heures), on est venu chercher Bruno. Pourquoi? Je ne le savais pas, je commençais à me sentir nerveux. Je gelais. Une entrée d'air donnait dans la cellule. Pour la respiration, c'était excellent. Mais, ce l'était moins du côté température. C'était très écho. Chaque bruit de porte, de clé ou son de voix prenait une dimension spéciale.

**Défendons nos libertés:  
PAS DE POLICE  
DANS LES  
SYNDICATS**



Des policiers, dont un est photographe, préparent la charge au gaz à la Celanese de Drummondville, le 15 octobre 1976.

Un dossier de la Ligue des Droits et Libertés

En collaboration avec

CSN / CEQ

Faculté d'Éducation Permanente de l'Université de Montréal.



Des voix parvenaient jusqu'à moi; « on va les avoir les christs de gars de la CSN; ce barbu-là, en parlant de moi, ça a l'air à en être un tabarnak ». J'ai bien réalisé que tout ça c'était de l'intimidation. Et je sentais toute la hargne qu'il y avait là-dessous contre la CSN. Je sentais que l'ennemi à abattre pour ces policiers, c'était la CSN. Il me semble que je voyais la bave ou l'écume sortir de leur bouche quand ils parlaient de la CSN.

### La brutalité policière

J'entendais des bruits bizarres de douche alentour de moi. J'avais entendu parler de la brutalité policière et j'ai commencé à réaliser que ça pouvait être vrai. J'entendais de temps à autre des cris. Et j'ai réalisé que c'était vrai quand les flics sont venus mettre en cellule, entre Marc et moi, dans l'espace occupé précédemment par Bruno, un gars de la Buanderie Centrale qui venait de se faire tabasser. Il avait de la misère à parler et à reprendre sa respiration et par les quelques mots qu'il a pu laisser échapper, j'ai compris que la violence policière c'était bel et bien une réalité, et là je me suis mis à trembler comme je ne l'avais jamais fait à ce jour. C'était un tremblement incontrôlable qui a duré de 4 à 5 minutes. Et là je paniquais pour vrai. À qui me rattacher? Qui pourrait m'aider? Je voyais bien qu'il n'y avait rien à attendre de notre avocat. Je me disais: « ils peuvent me faire ce qu'ils voudront, il n'y aura jamais de témoin ». Tout ce que je pouvais me dire c'était qu'ils ne pouvaient pas me rejoindre dans mon être profond: c'était la seule sécurité que je pouvais avoir. Cette pensée m'est venue suite à la description qu'une fille m'avait déjà faite d'un viol qu'elle avait subi et où elle s'était fait la même réflexion: « le violeur ne peut

quand même pas m'atteindre dans mon être profond ». Cela avait été sa bouée de sauvetage, tout comme ça l'a été pour moi.

Vers 3:30 heures, on est venu me chercher. Je m'attendais au pire. Mais le policier m'a dit: « Je commence à être tanné. Il se fait tard. J'ai hâte d'aller me coucher. De toute façon tu n'es au courant de rien et tu n'as rien fait. Tu peux toujours signer cette déclaration. » J'étais d'accord, je n'avais plus envie de lésiner. Mais je lui ai demandé encore pourquoi je n'avais pas le droit d'avoir un avocat? Même si je m'étais déclaré prêt à parler et à dire que je n'étais au courant de rien et que je n'avais rien fait, j'ai vite saisi l'impatience de l'autre policier qui accompagnait mon interrogateur et j'ai compris qu'il me fallait aborder cette question avec beaucoup de douceur et, comme sur la pointe des pieds, j'ai donc signé un papier comme quoi je n'étais pas au courant des destinations de l'autobus et que je n'avais fait qu'entrer dans les bureaux de Dismat, mais sans avoir rien fait. Car j'étais demeuré quatre ou cinq minutes dans la noirceur en bas et qu'en arrivant en haut, le signal de départ était déjà donné.

Après avoir signé ce papier je pouvais donc recouvrer ma liberté après avoir été détenu en otage pendant dix-huit heures. **« Liberté chérie, comme je t'appréciais à ce moment... »**

Assermenté devant moi à Montréal, ce 27ième jour de janvier 1981

**Lisette Fontaine**

Commissaire à l'assermentation pour tous les districts judiciaires du Québec.





## **CAPMO, qui es-tu ?**

Je suis le Carrefour des Agents de Pastorale en Monde Ouvrier. Les « agents de pastorale » ce sont des chrétiens impliqués avec les travailleurs et qui ont un projet de pastorale ouvrière. Ils se retrouvent dans quatre secteurs d'intervention : en paroisse de milieu ouvrier, en quartiers populaires, dans les mouvements d'Action catholique, et en milieu de travail.

Le CAPMO est né en 1976 avec des personnes qui s'étaient regroupées pour préparer la session des Évêques du Québec sur la réalité ouvrière. Depuis 5 ans, le Carrefour réunit environ 35 personnes qui cherchent à identifier les forces et les faiblesses de la pastorale et à être attentive aux événements du monde ouvrier pour articuler une pastorale ouvrière. C'est ainsi que le Carrefour a appuyé les chauffeurs en grève de la CTCUQ et s'est impliqué à fond dans l'appui aux travailleurs mis à pied à la Boulangerie Vaillancourt.

**Mes objectifs privilégiés sont les suivants :**

- **porter le souci d'une pastorale en milieu ouvrier qui rejoigne davantage les différents milieux et les catégories de travailleurs ;**
- **chercher un meilleur impact de la pastorale en milieu ouvrier ;**
- **rendre l'Église solidaire du monde ouvrier ;**
- **assurer une représentation plus articulée des agents de pastorale en milieu ouvrier auprès des instances diocésaines.**

## **Quand des travailleurs rêvent d'une Église**

Paul Yvon Blanchette, CAPMO

En mars 1980, le Carrefour des Agents de Pastorale en Monde Ouvrier, à Québec, produisait un manifeste intitulé : « Pour une pastorale ouvrière ». Il rappelait l'histoire ouvrière de la région de Québec, ainsi que l'interprétation des luttes importantes et les interrogations sur l'Église et le monde ouvrier.

Un premier colloque avait lieu le 29 mars 1980, regroupant le plus grand nombre possible de personnes préoccupées comme nous de la pastorale ouvrière. Ces personnes ont discuté du manifeste, signifié leur accord, mais se sont surtout engagées à regrouper dans leur milieu respectif des travailleurs qui exprimeraient leur expérience de travail et de foi. Elles s'engageaient enfin à organiser un



« Seigneur, donne-nous de meilleures conditions de salaires ».

« Seigneur, donne-nous une job ».

2<sup>e</sup> colloque qui rassemblerait cette fois tous les travailleurs rejoints par les agents de pastorale. Au-delà de 70 travailleurs ont ainsi été rejoints.

### **Se laisser interpellé comme Église**

Ce 2<sup>e</sup> colloque avait comme objectif de regrouper les travailleurs venus aux rencontres préparatoires, de se laisser interpeller par leur vécu, de se laisser interpellé comme Église de façon plus forte parce qu'appuyés sur l'expérience d'un grand nombre de travailleurs.

Les locaux étaient décorés avec des instruments de travail, des posters, des cartes ouvrières, des luttes et des faits vécus par les travailleurs présents. C'était un colloque où les travailleurs devaient se sentir chez eux et avoir la parole: il devait nous permettre de rêver.

Dans l'avant-midi, un audio-visuel sur l'histoire ouvrière de la région de Québec a été présenté, puis, en atelier, les travailleurs ont exprimé ce qui les frappait le plus:

« À Québec, la syndicalisation naît avec l'industrie lourde; les grèves, c'est vieux. »

« La proportion de travailleurs dans chaque secteur d'activité... »

« Il y a une succession de victoires et de recul

des travailleurs; c'est toujours à reprendre. »

« Dès le début de la colonie, il y avait de l'injustice. »

Dans les luttes importantes du passé, les travailleurs se rappellent la solidarité autour de la grève de l'Amiante en 1949, les nombreux conflits à la Dominion Textile de Montmorency, les débrayages dans la chaussure. Voici quelques réflexions:

« Publiquement, quand il y a fermeture et grève, on dit que c'est la faute des travailleurs. »

« Les travailleurs ne font pas grand-chose dans l'histoire; ils ont peu à voir avec la disparition de la chaussure ou la perte de l'industrie des bateaux de bois ou l'apparition du fer. »

« Dans le passé, il y a eu beaucoup de luttes isolées; aujourd'hui on peut créer des liens entre les luttes. »

« Le passé, c'est une lueur d'espoir: des gains ont été faits, d'autres sont possibles. »

### **Une foi qui engage**

Chaque atelier présente ensuite, sous forme de sketch, des attitudes de travail et des attitudes d'Église qui interpellent.





« Je rêve d'une Église faite d'égalité et de parti-pris comme Jésus ».



Un groupe discute de religion pendant que d'autres travaillent.

C'est une réunion d'un conseil de pastorale qui est préoccupé de la décoration de la crèche de Noël; c'est un groupe qui discute de religion tandis que d'autres travaillent; c'est un curé aux prises avec des employés qui veulent se syndiquer.

Le groupe de Thetford présente une procession où les gens répètent: «Seigneur, donne-nous de meilleures conditions de sécurité au travail». «Seigneur, donne-nous de meilleurs salaires». «Seigneur, donne-nous une job». «Seigneur, que ta volonté soit faite». - Alors une participante se détache du groupe et dit: «Si on s'unissait pour former un syndicat afin de revendiquer nos demandes! suivez-moi». - Les autres lui répondent: «Achale-nous pas avec ça».

Puis un panel de cinq personnes présente divers cheminement de réflexion sur le travail et la foi; ce sont:

- Un travailleur syndiqué de 40 ans qui a vécu une fermeture d'usine, s'est trouvé de l'emploi. Il s'est rapproché des mouvements paroissiaux et aide les jeunes chômeurs.
- Une assistée sociale, membre du MTC et militante à l'ADDS et dans les coopératives d'habitation. Le MTC renforce sa foi et lui donne le courage de s'engager.
- Une travailleuse membre d'une communauté de base et des Chrétiens pour une Église Populaire. Elle cherchait une Église qui lui dirait quelque chose.
- Une jeune ouvrière, membre de la JOC qui a travaillé 8 ans dans le textile, a changé 5 fois d'usine et a vécu 2



fermetures: «La JOC m'a fait apprécier mon travail».

- Un membre présente le CAPMO, ses espoirs, la stimulation pour être proche des travailleurs et les appuyer.

#### **Rêver d'une Église pour les travailleurs**

Pendant 45 minutes, nous rêvons en ateliers pendant que des journalistes choisis font le tour des groupes. Une conférence de presse est donnée, relatant les rêves les plus marquants:

«La justice sociale, c'est le droit de l'autre, du travailleur. Il ne faut pas garder le profit pour soi.»

«Je rêve d'une Église faite d'égalité et de parti-pris comme Jésus.»

«Les futurs agents de pastorale devraient faire un stage au travail et résider avec les travailleurs.»

«Quand il y a grève dans la chaussure, ce n'est pas le temps de parler de saint Crépin et de la soumission; il faut appuyer.»

«Il faudrait des journées de sensibilisation dans l'Église aux problèmes des travailleurs.»

«Il faudrait des petits groupes collés à la vie, où on parle de tout, à qui on se sent appartenir.»

«Il faudrait que l'Église s'embarque dans la politique, qu'elle soit socialisante.»

#### **Des suites possibles**

- Être constant et persévérant dans des groupes militants, y reprendre des points discutés au colloque.
- Chercher à rejoindre d'autres travailleurs non impliqués.
- Faire connaître les mouvements qui s'occupent des travailleurs, y compris les mouvements chrétiens.
- Appartenir à un groupe, genre communauté de base.
- Ne pas avoir peur de s'afficher comme chrétien quand on fait des actions, des pratiques.
- Répéter ces colloques et élargir le groupe.
- Faire connaître ce qui s'est passé aujourd'hui.

Le CAPMO discutera de sa place parmi les mouvements ouvriers et pastoraux et clarifiera ses liens avec l'Église diocésaine. Nous relancerons l'application des propositions contenues dans le manifeste «Pour une pastorale ouvrière.»



# nouvelles brèves

---

## Développement et Paix

Le **Militarisme, Obstacle au Développement**. Tel est le thème de la campagne menée par Développement et Paix pour le carême 81. Si le **développement est le nouveau nom de la Paix**, l'avènement des «cieux nouveaux et de la Terre nouvelle où la justice habitera» ne peut d'aucune façon tolérer que la

spirale militarisation – pauvreté – répression s'enroule et s'accélère sans cesse.

Pour réfléchir cette réalité, un diaporama est disponible au secrétariat de Développement et Paix à Montréal: 932-5136.

---

## Presse Libre

Presse Libre est arrivé: un journal mensuel produit collectivement à partir des informations et observations cueillies dans chacune de nos régions et chacun de nos secteurs. Presse Libre veut reprendre avec la tradition d'une information faite du point de vue des organisations de lutte des travailleurs, des

femmes, des comités du quartier.

On le trouve en kiosque au coût de 1.00\$. On peut aussi s'abonner: Presse Libre, 356 est, Ontario, Montréal, Qué. H2X 1H8. 25\$ abonnement de soutien  
10\$ abonnement régulier  
25\$ abonnement collectif.

---

## Église Populaire... Église du Peuple

Un colloque pour des militants et des militantes croyants, engagés dans les organisations ouvrières et populaires. Pour les enfants des militants, depuis leur vécu de jeunes de la classe ouvrière. Se regrouper pour partager et se donner

des défis nouveaux en tant que membres de communautés chrétiennes présentes dans les luttes de libération. Pour s'inscrire, s'adresser au Centre de Pastorale en Milieu Ouvrier, 1212 rue Panet, Montréal, Qué. H2L 2Y7 (tél.: (514) 527-8291).

SANTÉ - SÉCURITÉ - LOI-107 - TRAVAILLEURS-À-TEMPS-PARTIEL - SECRÉTAIRES - NICARAGUA-NOUVEAU-ZIMBABWE - HANDICAPÉS - ASSISTÉS-SOCIAUX - APPAUVRISSEMENT - SALVADOR - TRAVAILLEURS-DE-LA-SANTÉ - UN-AN-DE-GRÈVE-À-LA-REYNOLDS - TRAVAILLEURS-FORESTIERS - GRANDE-CORVÉE - FERMETURE-DE-ZELLER'S - CONGÉ-MATERNITÉ - FERMETURE-ITT-RAYONNIER - SOLIDARITÉ-EN-POLOGNE - PERSONNEL-DOMESTIQUE - CATASTROPHE-DE-BELMORAL - FERMETURE-DE-CADBURY - SOMMET-POPULAIRE-À-MONTRÉAL - LE-DROIT-DE-TRAVAIL - UNION-DES-TRAVAILLEURS-ACADIENS - REGROUPEMENT-DES-GARDERIES - CHÔMAGE - TRAVAILLEURS-MICROBANTS - SYNDICAT-CHEZ-MCCONNALLS - DIRECT-PLUS - ABT-DE-PRICE - TRAVAILLEURS-À-DOICILE - AFRIQUE-DU-SUD - APARTHEID - FEMMES

SANTÉ - SÉCURITÉ - LOI-107 - TRAVAILLEURS-À-TEMPS-PARTIEL - SECRÉTAIRES - NICARAGUA-NOUVEAU-ZIMBABWE - HANDICAPÉS - ASSISTÉS-SOCIAUX - APPAUVRISSEMENT - SALVADOR - TRAVAILLEURS-DE-LA-SANTÉ - UN-AN-DE-GRÈVE-À-LA-REYNOLDS - TRAVAILLEURS-FORESTIERS - GRANDE-CORVÉE - FERMETURE-DE-ZELLER'S - CONGÉ-MATERNITÉ - FERMETURE-ITT-RAYONNIER - SOLIDARITÉ-EN-POLOGNE - PERSONNEL-DOMESTIQUE - CATASTROPHE-DE-BELMORAL - FERMETURE-DE-CADBURY - SOMMET-POPULAIRE-

---

**Crédit de photos**

Par inadvertance, nous avons omis de donner à Pierre Gauvin (CSN) le crédit des photos suivantes: n° 151, page 53 et n° 152, pages 49, 57, 58, 59. Nous nous en excusons.

---

## LAMARRE, CATY & BERNARDIN LTÉE

Courtiers d'Assurances

Suite 400, 3, Place Ville-Marie

Montréal, Québec H3B 2E5

(514) 861-2661

---



**1.** Le logement  
valeur marchande  
ou  
bien essentiel?

**2.** Contrôler  
nos quartiers

